



Réserve Naturelle Nationale des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret

Evaluation du plan de gestion 2016 - 2020

GESTIONNAIRES :

ASSOCIATION ARPEGE ET OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER OU TECHNIQUE DE :



Table des matières

I. Contexte et gestion passée de la réserve naturelle :	2
A. Plan de gestion « transitoire » (2010-2014) :	2
B. Le premier plan de gestion 2016-2020	3
1. Structure du premier plan de gestion	3
1. Contenu du premier plan de gestion	4
II. Evaluation du 1^{er} plan de gestion 2016-2020	6
A. Méthodologie employée	6
B. Evaluation des fiches actions	8
1. Taux de réalisation global	8
2. Taux de réalisation par domaine d'activité	9
3. Taux de réalisation par axe de gestion :	11
4. Taux de réalisation par objectif à long terme :	12
C. Evaluation analytique des objectifs opérationnels :	13
1. Axe : PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL	14
a) OBJECTIF A LONG TERME I.1 « TENDRE VERS LE LIBRE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE TOUT EN MAINTENANT ET AMELIORANT L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE DES PRES SALES SOUS INFLUENCE TIDALE »	14
b) OBJECTIF A LONG TERME I.2 : « ETABLIR, EVALUER ET ADAPTER UNE GESTION ECO SYSTEMIQUE DU DOMAINE ENDIGUE »	16
c) OBJECTIF A LONG TERME I.3 « VALORISER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL PAR DES ACTIONS DE GESTION PARTICIPATIVE »	20
2. Axe : VERS UN SCHEMA GENERAL D'ACCUEIL DU PUBLIC	22
a) OBJECTIF A LONG TERME II « DISPOSER D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC ADAPTEE AUX OBJECTIFS DE PROTECTION DU SITE ET A LA MISSION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT »	22
3. Axe : ENCADREMENT DES USAGES	25

a) OBJECTIF A LONG TERME III « ORGANISER ET STRUCTURER DES USAGES ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC L'EXIGENCE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ».....	25
4. Axe : RESERVE NATURELLE TERRITOIRE D'ETUDES.....	28
a) OBJECTIF A LONG TERME IV.1 « ACQUERIR UNE CONNAISSANCE FINE DES HABITATS NATURELS, DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES FACTEURS STRUCTURANT ET DETERMINANT LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES ».....	28
b) OBJECTIF A LONG TERME IV.2 « APPORTER DES ELEMENTS ET DES REFERENCES TECHNIQUES DIFFUSABLES SUR LES AUTRES TERRITOIRES DU BASSIN D'ARCACHON ».....	30
D. Synthèse de l'évaluation des objectifs opérationnels :.....	32
E. Evaluation de l'investissement humain et financier :.....	34
1. Evaluation des budgets annuels :.....	34
2. Appui des communes et des structures partenaires.....	37
3. Investissement humain annuel par domaine d'activité des structures gestionnaires.....	39
4. Cas particulier des missions d'éducation à l'environnement.....	42
III. Conclusion :.....	48
IV. ANNEXES :.....	50

I. Contexte et gestion passée de la réserve naturelle :

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret a été créée en 1983 dans l'objectif de protéger la richesse floristique de la plus grande zone de prés salés d'Aquitaine.

A l'origine, la RNN a été gérée par l'association Sepanso et la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde mais aucun plan de gestion n'avait été élaboré. A cette époque, il existait un contexte local particulier, notamment marqué par la pratique de nombreuses activités et usages, licites et illicites.

Depuis, la réserve a connu une forte hausse de sa fréquentation, liée notamment à l'augmentation de la population sur l'ensemble du bassin d'Arcachon ainsi qu'au fort développement des activités de plein air et du tourisme de nature. En effet, la population du territoire a doublé en 20 ans et le bassin s'affirmé comme une des destinations touristiques majeures de la façade atlantique française. A

En 2007, l'Etat a pris la décision de changer de gestionnaire en 2007 et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS - devenu aujourd'hui OFB : Office français de la biodiversité) s'est vu confier la gestion de la réserve.

Le travail de rédaction d'un plan de gestion « transitoire » de la RNN avait été entamé avant cette reprise en gestion, à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL), sous la maîtrise d'ouvrage et le financement du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). L'élaboration de ce document, confié au bureau d'études Biotope, prenait en compte des terrains appartenant au CELRL et les terrains limitrophes à la RNN (hors du périmètre du décret de création de la réserve : zone des Abberts). La période d'exécution de ce plan de gestion « transitoire » couvrait initialement la période 2008-2012 mais fut repoussée à 2010-2014

A. Plan de gestion « transitoire » (2010-2014) :

Le document a été validé par le comité consultatif de gestion en 2008, puis en 2009 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Ce n'est que le 10 décembre 2012 (reports successifs du Conseil National de Protection de la Nature – CNPN - puis changement de rapporteur en 2011) que le CNPN a validé le plan de gestion « transitoire » et pris acte des améliorations apportées.

Il considère toutefois le document comme une étape vers la rédaction d'un véritable plan de gestion, qui doit en particulier resituer et définir les principaux enjeux du site et les resituer à l'échelle du bassin d'Arcachon. Il demande que la rédaction du plan de gestion soit réalisée par le gestionnaire lui-même et émet le souhait de recentrer les actions sur le périmètre de la RNN et d'étudier la mise en place d'une chasse dite « pilote ».

L'année 2014 marque la fin de ce plan de gestion « transitoire », qui sera évalué puis modifié à partir de l'année 2015 dans l'objectif d'aboutir au 1^{er} plan de gestion de la RNN des Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret pour la période 2016-2020.

→ **Résultats de l'évaluation du plan de gestion « transitoire » 2010-2014 : voir annexe 1**

B. Le premier plan de gestion 2016-2020

1. Structure du premier plan de gestion

Le plan de gestion 2016-2020 s'est attaché tout particulièrement à :

- replacer la gestion de la réserve naturelle dans une logique de réseau des espaces naturels du bassin d'Arcachon ;
- définir de manière plus précise les enjeux du site et les objectifs à atteindre ;
- recentrer les actions du plan de gestion sur le périmètre de la RNN ;
- étudier la mise en place d'une chasse dite « pilote ».

Par rapport au plan de gestion « transitoire », le nombre d'objectifs à long terme (OLT) a ainsi été réduit passant de 11 à 7, ce qui a permis de gagner en lisibilité. Les 7 OLT ont été classés selon les 4 grands axes suivants :

1. la protection du patrimoine naturel (développement de suivis standardisés, gestion des secteurs précédemment anthropisés, gestion raisonnée du Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*)...);
2. le développement d'un schéma général d'accueil du public (stratégie, encadrement des prestations, estimation et suivi de la fréquentation) ;
3. l'encadrement des usages (réglementation, suivi des pratiques) ;
4. l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes et scientifiques.

Dix-sept objectifs opérationnels ont été identifiés et 49 fiches actions ont été rédigées, dont 8 correspondent à des actions transversales répondant à l'ensemble des objectifs à long terme.

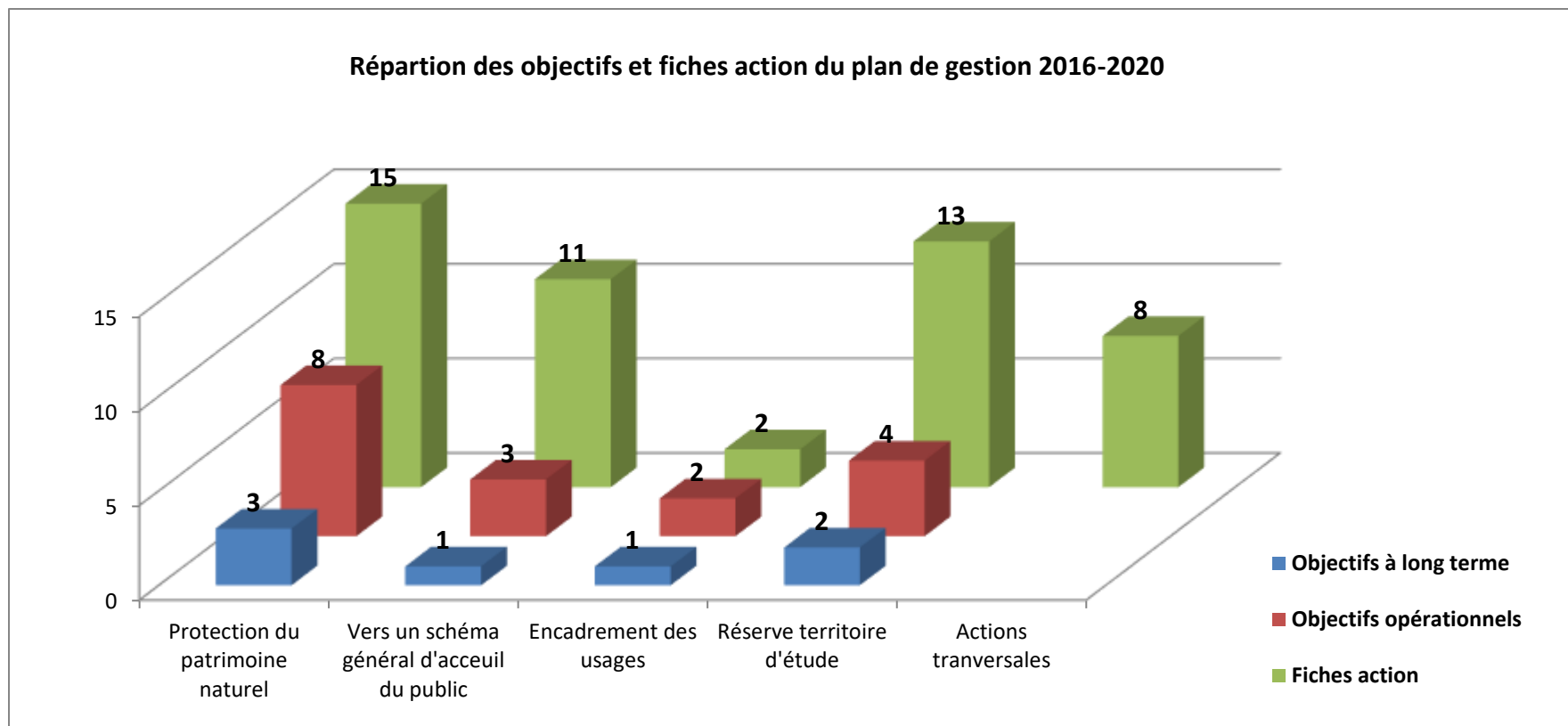


Figure 5 : Ossature du plan de gestion 2016-2020

1. Contenu du premier plan de gestion

La stratégie de gestion définie devait être **patrimoniale, adaptative, non uniforme, différentielle** et fondée, comme durant le plan de gestion « transitoire », sur le maintien et/ou la réactivation des processus de régénération ou d'évolution naturelle des milieux.

L'enjeu de conservation du patrimoine naturel étant une priorité, il a été décidé de mettre en œuvre une gestion **patrimoniale**, c'est-à-dire basée sur le maintien des habitats naturels et des espèces, avec en priorité ceux à forte valeur patrimoniale.

La continuité préservée des habitats des prés salés a permis de privilégier la libre évolution des milieux, en privilégiant une stratégie de **non intervention**, s'attachant toutefois à privilégier les milieux et les espèces à la fois les plus remarquables et les plus rares. Au-delà de la nécessité absolue de protection d'une espèce très rare ou menacée, cette stratégie visait à se subordonner à une approche fonctionnelle des écosystèmes la caractérisant ainsi comme **non uniforme**.

En raison des éléments de contexte, des pressions socioéconomiques et des phénomènes exogènes (pollution, développement d'espèces envahissantes, des usages autorisés...) perturbant le fonctionnement des écosystèmes, il a été fait le choix d'une **gestion différenciée**.

Dans la continuité des expérimentations de gestion testées entre 2010 et 2014, et dans un but de restauration des habitats patrimoniaux et des fonctionnalités écologiques, des **interventions** nécessaires ont été identifiées afin de limiter la progression du Baccharis à feuille d'arroche. Pour le reste, il a été privilégié la **libre évolution** afin d'assurer un déroulement équilibré des processus biologiques nécessaires à la conservation des habitats et des espèces patrimoniales.

Concernant le marais endigué, l'optimisation des échanges hydrauliques et la restauration de la continuité écologique sont apparues comme des enjeux essentiels.

La gestion de la végétation par le pâturage devait être pérennisée et améliorée en termes de compatibilité avec les enjeux écologiques du site.

La gestion se voulait **adaptative** en permettant la modulation des interventions en fonction de l'évolution des habitats et en modifiant, le cas échéant, les objectifs à long terme du plan de gestion (lors de son renouvellement).

Enfin, il a été décidé d'augmenter les actions de gestion dites participatives.

II. Evaluation du 1^{er} plan de gestion 2016-2020

A. Méthodologie employée

L'évaluation a été conduite au cours de l'année 2020 et 2021 par les gestionnaires. Elle s'appuie sur le guide méthodologique de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) de 2006, le guide de l'OFB en cours de validation et les retours d'expérience acquis sur le site. Pour chaque action, les critères suivants ont été retenus et ont été analysés pour partie à « dire d'expert » :

- **Priorité** : Niveau de priorisation de l'action dans le plan de gestion : prioritaire ou secondaire.
- **Niveau de réalisation** : l'action est-elle réalisée, partiellement réalisée ou non réalisée ?
- **Résultat** : comment juge t'on le(s) résultat(s) de l'action ?
- **Efficacité** : les résultats sont-ils à la hauteur des attentes exprimées dans le plan de gestion / des critères évaluables ?
- **Efficienc**e : les résultats sont-ils à la hauteur des moyens mis en œuvre ?
- **Pertinence** : pertinence de l'action par rapport à l'OLT.
- **Perspective** : suite à donner à l'action dans le prochain plan de gestion.

➤ Concernant le critère « **niveau de réalisation** », la codification ci-dessous a été utilisée pour les actions non ou partiellement réalisées. Selon les cas, certaines actions n'ont pas été réalisées car elles n'apparaissaient plus pertinentes, elles nécessitaient une réorientation de leurs objectifs, elles demandaient une expertise et/ou des moyens humains et financiers qu'il n'a pas été possible de mobiliser, ou enfin elles requéraient un cadre juridique et réglementaire qui n'a pu être clairement établi.

Codification	Motif justifiant une réalisation partielle ou non effectuée
1	Action non / plus pertinente
2	Action non prioritaire durant l'échéance du plan de gestion
3	Réorientation au regard des objectifs
4	Expertise difficile à mobiliser / absence de protocole adapté
5	Action pour laquelle des moyens humains, financiers n'ont pas pu être mobilisés
6	Action en cours de réalisation, non terminée

7	En attente d'un encadrement juridique et réglementaire
---	--

➤ Le **résultat**, l'**efficacité**, et l'**efficience** se déclinent selon 3 niveaux :

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation		
	BON	MOYEN	Mauvais
Niveau de réalisation	Réalisé	Partiellement réalisé	Non réalisé
Résultat	Bon	Moyen	Mauvais
Efficacité	Bon	Moyen	Mauvais
Efficience	Bon	Moyen	Mauvais
Pertinence	OUI		NON

➤ Pour chaque action, est également précisée la **perspective** à donner selon la codification suivante :

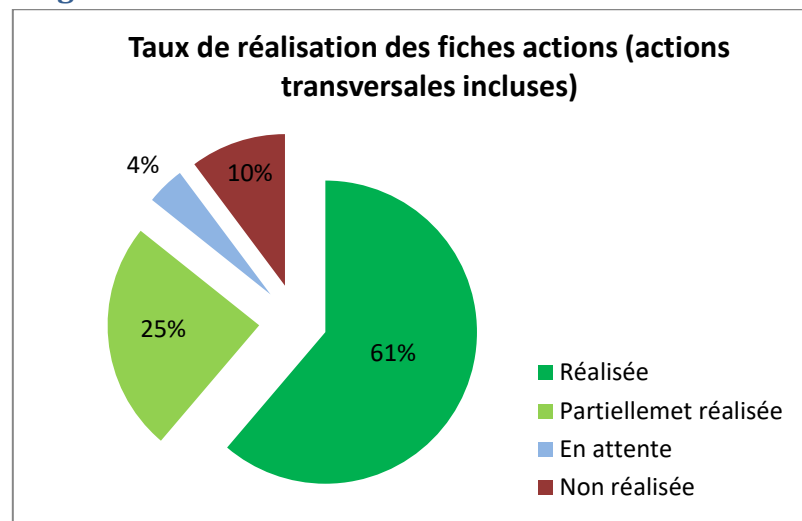
Codification	Critère d'évaluation
Terminée	Action conduite et objectif atteint
A poursuivre	Action à reconduire sans adaptation pour atteindre l'objectif
A réaliser	Action à réaliser
A réorienter	Action à réaliser ou à reconduire en l'adaptant
A abandonner	Action à ne pas réaliser ou à ne pas poursuivre

Les résultats de l'analyse conduite témoignent du travail réalisé par les gestionnaires, les partenaires techniques, scientifiques et financiers, et les services de l'Etat mobilisés. Ils s'appuient aussi sur les retours d'expérience acquis sur le site depuis 2010, les réflexions sur la vocation de ce type d'espace protégé et les évolutions du territoire.

Ils doivent permettre de dresser un bilan objectif du travail réalisé et de mettre en avant les points forts mais aussi les faibles des actions menées dans l'objectif de rédaction d'un prochain document de gestion plus adapté encore aux besoins du territoire, dans un contexte de changement climatique.

B. Evaluation des fiches actions

1. Taux de réalisation global



Le plan de gestion était composé de 49 fiches actions, dont 8 étaient considérées comme transversales car répondant à l'ensemble des OLT.

30 actions sur 49, soit 61%, ont été réalisées entièrement.

12 actions sur 49 (= 25%) ont été réalisées partiellement. La réalisation partielle du travail a plusieurs origines : manque de temps ou de moyens humains et financiers (42%), attente d'un encadrement juridique et réglementaire précis (gestion des pits à civelles ; 17%), absence de protocole défini (8%), action en cours d'exécution et de réalisation (17%), priorisation sur d'autres actions (8%) ou réorientation de l'action au regard de son objectif initial (gestion du pré salé et adaptation au réchauffement climatique ; 8%).

2 actions sur 49 (= 4%) sont considérées comme en attente, du fait de l'attente de la signature de l'arrêté préfectoral précisant la réglementation applicable sur le site dont une de ces deux actions dépendent entièrement (gestion des activités nautiques), l'autre étant la signature même de l'arrêté.

Figure 6 : Evaluation plan de gestion 2016-2020, taux de réalisation des fiches actions

5 actions sur 49 (= 10%) n'ont pas été réalisées. Les raisons seront détaillées plus largement dans cette évaluation mais ceci s'explique par une priorisation sur d'autres actions en fonction de la hiérarchisation de leur réalisation (60%), une réévaluation de leur pertinence par le gestionnaire (20%), ou de l'attente de la définition d'un cadre réglementaire et ou juridique (20%).

Le taux de réalisation apparaît globalement satisfaisant, avec 86% des actions terminées ou partiellement réalisées.

En ce qui concerne les actions **prioritaires**, au nombre de 45, le taux de réalisation de 64% est légèrement supérieur à celui prenant en compte l'ensemble des actions. Globalement, les mêmes explications que précédemment peuvent être fournis s'agissant des actions partiellement réalisées ou non engagées.

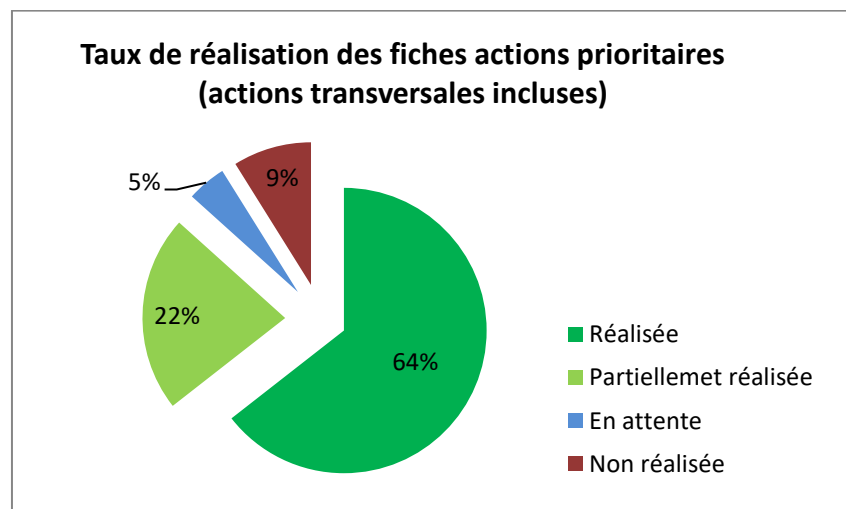


Figure 7 : Evaluation du plan de gestion 2016-2020, taux de réalisation des fiches actions prioritaires

2. Taux de réalisation par domaine d'activité

Les actions du plan de gestion sont regroupées par grands domaines d'activité :

- **Gestion administrative (AD)** : 13 fiches ;
- **Pédagogie, Information, Sensibilisation (PI)** : 3 fiches ;

- **Police de l'environnement (PO)** : 1 fiche ;
- **Suivis/Etudes/Inventaires (SE)** : 16 fiches ;
- **Travaux d'entretien et de maintenance (TE)** : 9 fiches ;
- **Travaux Uniques (TU)** : 4 fiches. Les travaux uniques sont des actions qui une fois faites ne nécessitent pas d'être reconduites (ex : renaturation de l'ancien ball-trap)

Trois fiches transversales concernent les domaines, TU, TE, et PI.

Les résultats synthétiques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

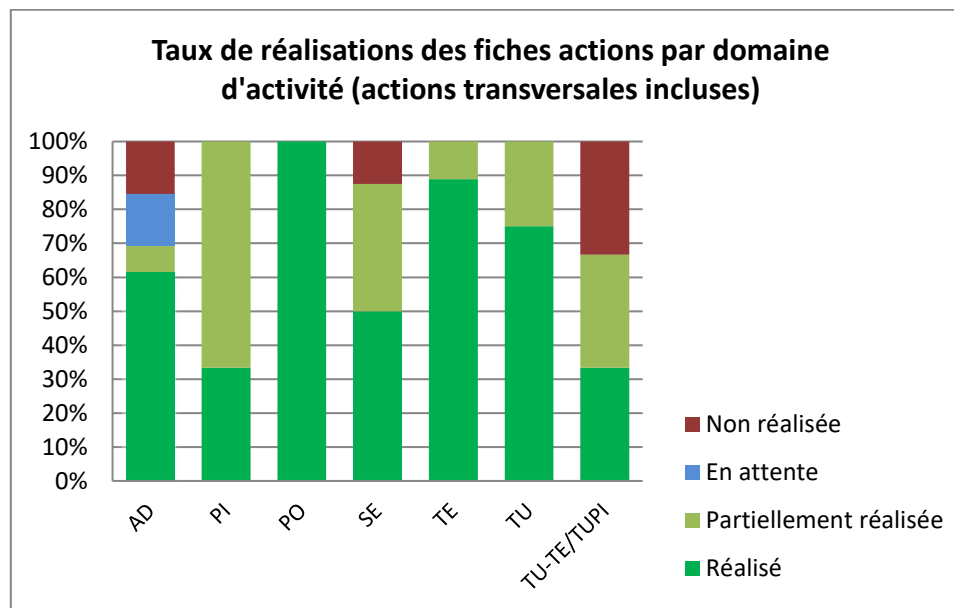


Figure 8 : Evaluation plan de gestion 2016-2020 taux de réalisation des fiches actions par domaine d'activité

Il apparaît en particulier que :

- les actions prévues dans les domaines des **suivis** et **travaux** (SE, TE et TU) ont été en grande majorité réalisées (entre 50 et 89% d'actions réalisées), en cohérence avec les objectifs prioritaires d'une réserve naturelle ;

- les actions en lien avec la **gestion administrative** (AD) présentent également un bon taux de réalisation (60%). Deux d’entre elles ne pouvaient être engagées qu’après la promulgation d’un arrêté préfectoral précisant le décret de création de la RNN, en attente depuis plus de deux ans (voir détails plus bas, paragraphe II.C.2.a et II.C.3.a).
- Le domaine d’activité **mixte** (fiche TU-TE/TU-PI) connaît quant à lui le moins bon taux de réalisation (32 à 67%). Ceci s’explique par les difficultés rencontrées dans le dossier concernant la réfection de la passerelle ainsi que par la mise de côté du projet handicap (voir détails plus bas, paragraphe II.C.2.a).

3. Taux de réalisation par axe de gestion :

Une analyse détaillée ci-dessous a été réalisée sur le taux de réalisation des actions selon les 4 axes de gestion définis dans le plan de gestion (Cf. paragraphe I.B)

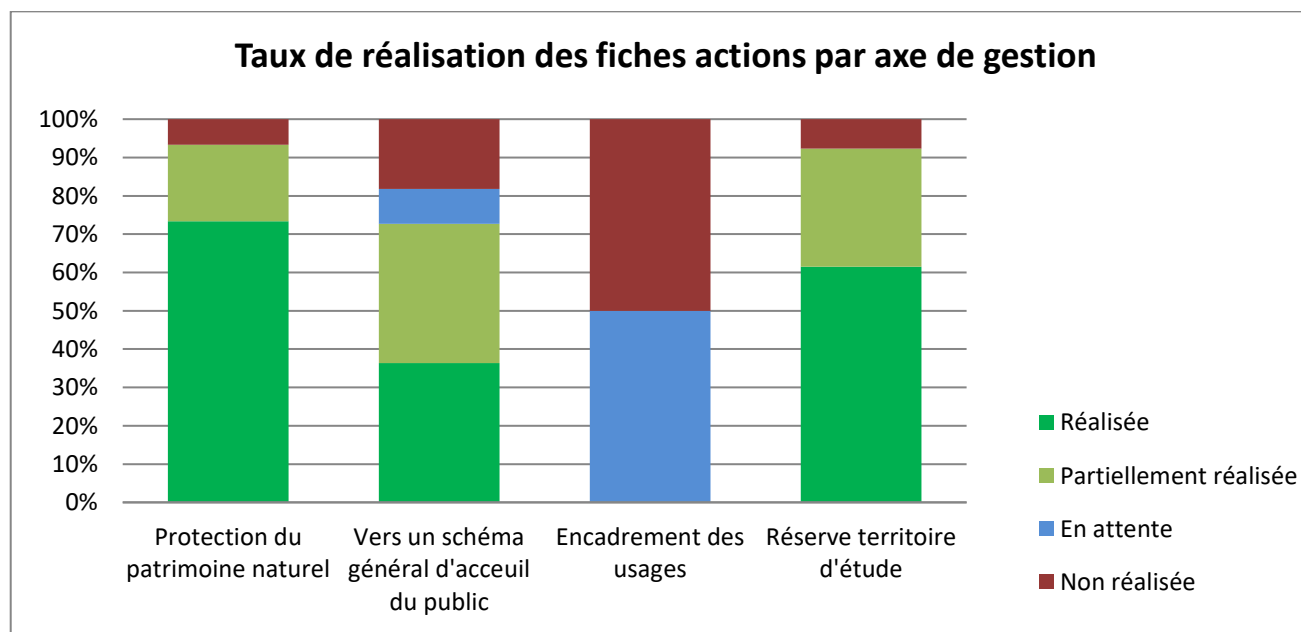


Figure 9 : Evaluation plan de gestion 2016-2020, taux de réalisation des fiches action par axe de gestion

La **protection du patrimoine naturel**, qui regroupe 15 fiches actions sous 3 objectifs à long terme, a été le plus fortement investi avec un taux de réalisation de plus de 90% si les actions partiellement réalisées sont intégrées.

La **réserve comme territoire d'étude**, qui comporte 13 fiches actions sous 2 objectifs à long terme, est l'axe qui présente le second taux de réalisation, supérieur à 90% avec les actions partiellement réalisées.

Vient ensuite l'axe concernant le **schéma général d'accueil du public** encadré par 11 fiches actions sous un seul objectif à long terme. En intégrant les actions partiellement réalisées, le taux de réalisation dépasse 70%. Ce taux, significativement inférieur aux deux axes précédents, est à mettre en relation avec les moyens humains limités de la RNN.

L'**encadrement des usages** est l'axe qui est le moins abouti en raison, comme indiqué précédemment, de l'attente de la définition d'un cadre réglementaire et juridique précis indépendant de la volonté du gestionnaire (signature de l'arrêté préfectoral précisant le décret, et élaboration des conventions d'occupation temporaire entre le CELRL et les usagers chasseurs et pêcheurs (voir détails plus bas, paragraphe II.C.3.a). Il ne comporterait toutefois qu'un seul objectif à long terme et 2 fiches actions.

4. Taux de réalisation par objectif à long terme :

Une analyse détaillée ci-dessous a été réalisée sur le taux de réalisation des actions selon les 7 objectifs à long terme définis dans le plan de gestion.

Rappel des OLT du plan de gestion :

OLT 1 : Tendre vers le libre fonctionnement écologique tout en maintenant et améliorant l'état de conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune des prés salés sous influence tidale.

OLT 2 : Etablir, évaluer et adapter une gestion écosystémique du domaine endigué.

OLT 3 : Valoriser le patrimoine environnemental et culturel par des actions de gestion participative

OLT 4 : Disposer d'une politique d'accueil du public adaptée aux objectifs de protection du site et à la mission d'éducation à l'environnement.

OLT 5 : Organiser et structurer des usages et des pratiques compatibles avec l'exigence de conservation du patrimoine naturel.

OLT 6 : Acquérir une connaissance fine des habitats naturels, de la flore, de la faune et des facteurs structurant et déterminant le fonctionnement des écosystèmes.

OLT 7 : Apporter des éléments et des références techniques diffusables sur les autres territoires du Bassin d'Arcachon.

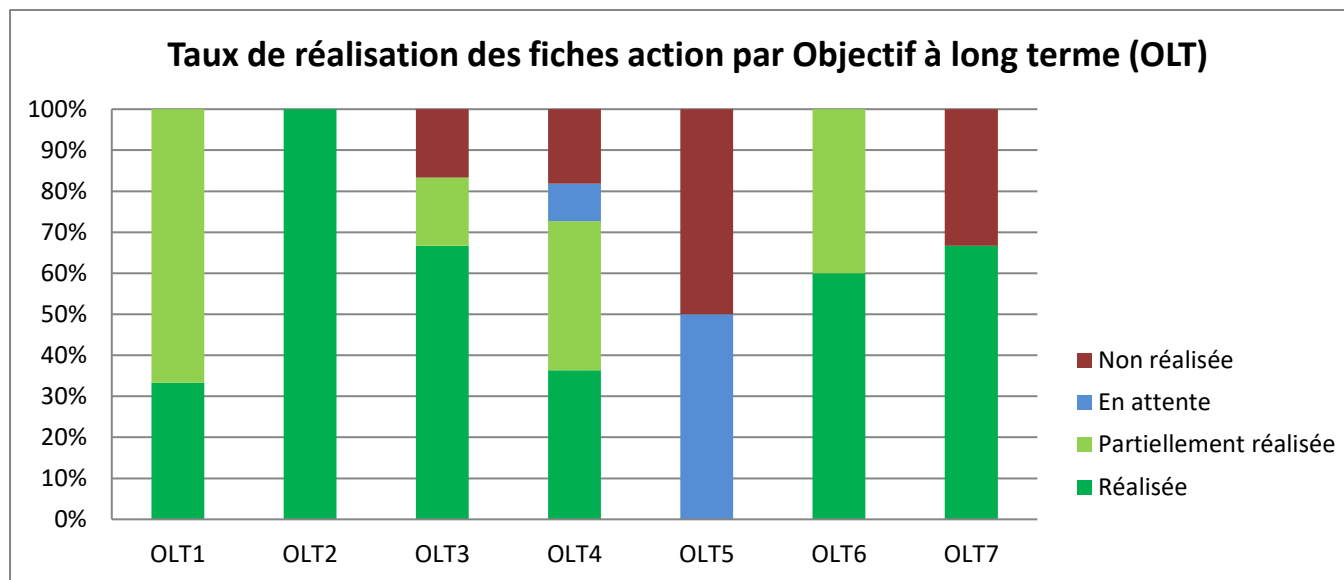


Figure 10 : Evaluation du plan de gestion, taux de réalisation des fiches action par objectif à long terme

S'agissant des taux de réalisation par objectif à long terme, ils apparaissent dans leur globalité plutôt élevés. Ils sont supérieurs ou égaux à 60% pour les objectifs 2, 3, 6 et 7 correspondant aux axes définissant la **protection du patrimoine naturel** et la réserve naturelle comme **territoire d'étude**.

Le taux de réalisation des objectifs 1 et 4 sont inférieurs mais restent satisfaisants si les actions partiellement réalisées sont prises en compte.

Comme indiqué précédemment, la mise en œuvre des actions en lien avec **l'encadrement des usages** (objectif 5) a connu quelques difficultés.

Globalement, les analyses conduites permettent de mettre en évidence un taux de réalisation des actions satisfaisant. Elles sont complétées ci-après par une analyse plus fine, qui expose les difficultés rencontrées et identifie les principales raisons n'ayant pas permis l'atteinte des objectifs fixés.

C. Evaluation analytique des objectifs opérationnels :

Cette analyse plus fine et détaillée que la précédente dresse l'évaluation des objectifs opérationnels au regard de l'évaluation des fiches actions mais aussi des perspectives futures et des changements de trajectoire de gestion envisagée par le gestionnaire.

L'évaluation des objectifs opérationnels permettent ensuite de manière logique de mesurer et de traduire de manière argumentée le niveau d'atteinte des objectifs à long terme.

1. Axe : PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

a) OBJECTIF A LONG TERME I.1 « TENDRE VERS LE LIBRE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE TOUT EN MAINTENANT ET AMELIORANT L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE DES PRES SALES SOUS INFLUENCE TIDALE ».

Deux objectifs opérationnels et 3 fiches action avaient été retenus.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Réalisation	Motifs	Résultat	Efficacité	Efficience	Pertinence	Perspective
I.1.1. Expérimenter différents modèles de gestion de la flore, de la faune et des habitats naturels en vue d'améliorer leur état de conservation	SE15	MESURES DE GESTION EXPERIMENTALES DE LA VEGETATION DES PRES SALES	OUI	Partiellement réalisée	Réorientation				NON	A abandonner
I.1.2. Réhabiliter les paysages et milieux précédemment anthropisés	TU3	RENATURATION DE L'ANCIEN BALL TRAP	OUI	Réalisée					OUI	Terminée
	TU4	RENATURATION DES BERGES DU CANAL DES ETANGS	OUI	Partiellement réalisée	En attente d'un encadrement juridique et réglementaire				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel I.1.1 « Expérimenter différents modèles de gestion de la flore, la faune et des habitats naturels en vue d'améliorer leur état de conservation »

➤ *La fiche action dédiée est considérée comme partiellement réalisée. Cette dernière a été abandonnée par le gestionnaire au cours du plan de gestion.*

Une première réflexion concernant l'**expérimentation de mesures de gestion de la végétation des prés salés** a été menée en 2014 et 2015 dans le cadre de stages de master. Les travaux conduits ont abouti à la définition d'une parcelle expérimentale et la réalisation d'un état zéro via des relevés faunistiques et floristiques. Le gestionnaire s'est également rapproché de partenaires techniques et scientifiques (CBNSA, laboratoire Biogéco, Conservatoire des races)

pour la conduite du projet, qui intégrait en particulier une expérimentation sur les opérations de fauche et le pâturage (ovins, bovins ou mixte). Des exclos en libre évolution étaient également prévus.

L'analyse des contraintes naturelles propres au site, celles incombant aux différentes pratiques, notamment pour leur mise en place, leur conduite dans le temps (moyens humains, financiers), les enjeux de conservation présents et l'intérêt de l'étude au regard de l'objectif dédié, ont par la suite alerté l'équipe de gestion sur la faisabilité de l'action.

Les recherches bibliographiques conduites, très nombreuses sur le sujet, notamment pour l'habitat « prés salés », et une réflexion plus poussée sur la politique de gestion souhaitée de libre-évolution, ont conduit l'équipe gestionnaire à abandonner cette action. Il est apparu, avec plus de recul, que cette fiche action n'était pas adaptée au site (gestion interventionniste nécessitant des moyens humains et financiers importants).

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint et devra dans sa reconduction éventuelle intégrer les nécessités d'adaptation au réchauffement climatique.

Objectif opérationnel I.1.2 « Réhabiliter les paysages et milieux précédemment anthropisés »

➤ *Cet objectif comportait deux fiches actions dont l'une a été réalisée et l'autre partiellement réalisée.*

La **renaturation des berges du canal** des étangs prévoyait le retrait des anciens pits et/ou installations considérés comme illégaux au regard de la législation. Toutefois, malgré l'investissement important, les sollicitations et les attentes émises par l'équipe gestionnaire auprès des services de l'Etat, le cadre réglementaire et juridique n'a, au jour de l'évaluation, toujours pas été acté. Sans ce levier, aucune action n'a donc pu être réalisée. La renaturation des berges du canal n'a donc pas évolué depuis le plan de gestion « transitoire », durant lequel il avait été procédé au démantèlement de 152 pits.

En outre, pour les pits restants, aucune délivrance d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) ou de Convention d'Occupation Temporaire (COT) n'a pu être engagée sans avancée préalable sur le cadre réglementaire et juridique.

La **renaturation de l'ancien ball-trap** a quant à elle été réalisée en janvier 2020 dans le cadre d'une prestation réalisée en régie par la commune de Lège-Cap Ferret. Les travaux ont consisté à la suppression d'un ancien coffrage béton (abritant le lanceur), d'un muret en parpaing d'une dizaine de mètres de long et d'un poteau électrique béton.

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint. La renaturation des berges du canal sera un objectif reconduit dans le prochain plan de gestion.

Contraint d'un côté par l'absence de cadre réglementaire et soucieux d'intégrer les enjeux liés au réchauffement climatique, le gestionnaire a fait le choix assumé d'abandonner des modalités de gestion dites interventionnistes au profit de la libre-évolution des habitats naturels de la zone tidale. Non

contraint par une responsabilité de gestion active compte tenu d'une intégrité de l'habitat naturel plutôt bonne (haut schorre), cette volonté s'inscrit dans les objectifs et enjeux du futur plan de gestion et notamment la maximalisation de ses capacités de résilience.

L'absence d'action et d'avancée concernant le suivi et l'encadrement de la pêche civile sur le canal des étangs représente le gros point noir de l'évaluation de cet objectif et n'a pas ainsi permis de renaturer les berges du canal au niveau des pits. Ces ouvrages sont donc restés en l'état sur la durée de ce plan de gestion, entraînant une dégradation de la morphologie du canal. Début 2020, les services de l'Etat mobilisés sur ce dossier avaient peu avancé. Cependant, un changement de cap et une volonté affichée de régler cette situation s'est dessinée dans le courant de l'année 2020. Le prochain plan de gestion s'inscrira donc dans la poursuite de ce travail de manière à encadrer réglementairement et juridiquement cette pêche. Des actions pour la conservation de l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) et l'aspect naturel des berges du canal seront mises en œuvre. Ce travail de renaturation reste à mener car la pratique de ces activités historiquement autorisées ne tient pas compte de tous les enjeux et statuts pour lesquels la RNN a été créée : bon état de conservation du canal des étangs (d'un point de vue hydraulique), absence de déchets et intégrité paysagère, conservation des espèces à responsabilité.

Hormis l'objectif de la renaturation de l'ancien ball-trap, les deux autres objectifs fixés n'ont donc pas été atteints. Néanmoins, le travail et les réflexions menés sur ces thématiques ont permis de sensibiliser les acteurs institutionnels aux problématiques existantes concernant certains usages tout en réorientant et affirmant la gestion souhaitée concernant la zone tidale et les milieux anciennement anthropisés.

b) OBJECTIF A LONG TERME I.2 : « ETABLIR, EVALUER ET ADAPTER UNE GESTION ECO SYSTEMIQUE DU DOMAINE ENDIGUE ».

Quatre objectifs opérationnels et 6 fiches action avaient été retenus concernant les activités agricoles, la gestion hydraulique des réservoirs, la libre circulation des eaux au sein du réseau et la gestion des espèces invasives.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Réalisation	Résultat	Efficacité	Efficienc	Pertinence	Perspective
I.2.1. Maintenir et favoriser les activités agricoles compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve et des zones NATURA 2000	AD7	ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LA GESTION AGRO-ENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES ENDIGUEES ET DES BOSSES DES RESERVOIRS A POISSONS	OUI	Réalisée				OUI	A réorienter

I.2.2. Assurer la mise en œuvre d'une gestion hydraulique écosystémique des réservoirs à poissons	SE4	ETUDE SUR LES NOUVELLES MODALITES DE GESTION HYDRAULIQUE DES RESERVOIRS A POISSONS	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	TE1	ENTRETIEN DES OUVRAGES LIES A LA GESTION INTEGREE DES RESERVOIRS A POISSONS	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	TU-TE2	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION HYDRAULIQUE INTEGREE DES RESERVOIRS A POISSONS	OUI	Réalisée				OUI	Terminée
I.2.3. Maintenir la libre circulation des eaux au sein du réseau hydraulique	TE4	ENTRETIEN RAISONNE DES FOSSES	OUI	Réalisée				OUI	A réorienter
I.2.4. Gérer les populations d'espèces animales envahissantes ou a caractère invasif	TE6	GESTION DES POPULATIONS DE RAGONDIN ET DES AUTRES ESPECES ANIMALES EXOGENES ENVAHISSANTES	OUI	Réalisée				OUI	A reconduire

Objectif opérationnel I.2.1 « Maintenir et favoriser les activités agricoles compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve naturelle et des zones Natura 2000 ».

➤ *La fiche action dédiée a été réalisée.*

La **gestion des prairies et des bosses des réservoirs** apparaît comme essentielle afin d'assurer leur conservation ainsi que les associations végétales et espèces s'y référant. L'itinéraire de gestion appliqué est le **pâturage en mode extensif**. La mise en place de cet outil de gestion tient de l'historique de rachat du site par le Conservatoire. La vente du terrain par le propriétaire privé d'avant s'est faite à la condition que l'exploitant équin local (SCEA élevage du Littoral) soit repris pour l'exploitation de ce terrain.

L'ambition du premier document de gestion de la RN qui ciblait simplement le maintien de ces espaces prairiaux a été revu à la hausse dans les plans de gestion suivants qui ont apporté une notion de compatibilité des activités pastorales (économique) avec les enjeux de conservation de la RN. Ceci est à replacer dans le contexte économique de l'éleveur équin pour qui les terrains sont le principal lieu et support de son activité. Une convention de gestion sur 20 ans fut signée en 2006 entre le Conservatoire et l'éleveur, lui attribuant la gestion des prairies inclus dans sur le périmètre de la RNN ainsi que d'autres situées en périphérie immédiate en propriété du Conservatoire. La situation de l'éleveur dans ce contexte foncier local a entravé quelque peu la mise en œuvre de modalités de gestion de ce parcellaire qui sans cela auraient pu permettre une rotation du pâturage et de la fauche plus facile et plus extensive, à savoir une gestion différenciée dans le temps, dans l'espace et en termes de traitement (fauche, pâturage, repos). Le gain principal de la convention qui a pu bénéficier au site est sans nul doute l'absence de fertilisation des prairies humides qui permet de tendre vers un milieu oligotrophe de bonne qualité floristique.

La convention actuelle a vu la signature d'un avenant en 2020 qui a permis d'améliorer le suivi de certaines pratiques comme celle des traitements antiparasitaires. Le renouvellement de la convention d'usage en 2023 devra répondre aux enjeux et responsabilités écologiques qui seront réévaluées dans le nouveau plan de gestion, incluant celle de l'adaptation au réchauffement climatique. Le regard du CBNSA sur ces prairies est important et nous renseigne sur leur caractère patrimonial actuel.

En parallèle à cela, la prise en compte des enjeux habitats naturels devra aussi être poursuivie dans le prochain DOCOB du périmètre Natura 2000 du Bassin d'Arcachon.

L'objectif opérationnel est considéré comme atteint. Il sera reconduit dans le prochain plan de gestion, selon la réévaluation des responsabilités du site.

Objectif opérationnel I.2.2 « Assurer la mise en œuvre d'une gestion hydraulique écosystémique de réservoirs à poissons ».

➤ *Les 3 fiches actions dédiées à cet objectif ont été réalisées.*

Même si les différentes modalités de **gestion hydraulique** n'ont pas toutes été testées, les expérimentations et suivis conduits ont permis de juger de l'amélioration de la continuité écologique entre le Bassin d'Arcachon et le domaine endigué. Les résultats et données récoltés dressent ainsi les premières tendances quant à l'évolution des facteurs biotiques et abiotiques. La présence croissante d'espèces euryhalines, la colonisation conséquente du site par l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) et le Mulet doré (*Chelon auratus*) notamment, et l'apparition de nouvelles espèces comme le Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) en 2018, révèle une reconnexion du site avec le bassin. Cette reconnexion ne semblerait pas, pour le moment, trop affecter les espèces inféodées à l'eau douce, compte tenu de la présence de l'Épinoche (*Gasterosteus aculeatus*) et de la Gambusie (*Gambusia affinis*), espèces peu tolérantes à la salinité, même si leur présence pourrait être à la baisse. Les résultats acquis sur la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) par capture-marquage-recapture en 2014 et 2018 et les espèces de Ruppies (*Rupia spp*) en suivi annuel confirmeraient également ces propos. Ceci pourrait s'expliquer par la présence d'un gradient de salinité entre l'amont et l'aval du territoire, en relation avec un apport d'eau douce via le ruisseau de la Machinotte. Il s'avère maintenant indispensable, et ceci sera l'objectif du futur plan de gestion, de définir la trajectoire de gestion à suivre pour ce domaine endigué au regard des enjeux de conservation qu'il représente et du changement climatique.

L'objectif opérationnel est considéré comme atteint. La reconnexion avec le bassin restera sans doute un objectif à poursuivre dans le prochain plan de gestion.

Objectif opérationnel I.2.3 « Maintenir la libre circulation des eaux au sein du réseau hydraulique »

➤ *La seule fiche action dédiée a été réalisée.*

Le maintien et la restauration d'un **réseau hydrographique fonctionnel** apparaissait comme un des enjeux prioritaires du plan de gestion en raison de son influence déterminante sur l'état écologique du site, ses fonctionnalités et ses paysages. L'action dédiée « entretien raisonné des fossés » n'était pour autant pas du ressort du gestionnaire mais de tiers qui se sont engagés par convention auprès du CELRL, propriétaire du foncier.

Ainsi, le gestionnaire a seulement assuré une veille de manière à ce que les droits et devoirs de chacune des parties soient appliqués afin de prévenir tout dysfonctionnement.

Hormis des opérations liées à la gestion du Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*) sur les berges des fossés, aucune action n'a été opérée par les tiers. La signature de nouveaux avenants entre les exploitants et le CELRL, ainsi que la refonte à venir des conventions de gestion d'usages avec le CELRL, devraient permettre d'assurer, à l'avenir, une meilleure mise en œuvre des actions. Au-delà de cela, la question de la délégation de cette mission d'entretien par le CELRL au gestionnaire de la réserve naturelle et non plus à des tiers devra être posée, notamment à travers la mise en place d'un périmètre de protection autour de la RNN qui lui donnerait cette légitimité de suivi et de pilotage.

L'objectif opérationnel est considéré comme atteint. Le champ d'intervention du gestionnaire étant limité, l'action demandera à être réorientée.

Objectif opérationnel I.2.4 « Gérer les populations d'espèces animales envahissantes ou à caractère invasif »

- *Aucune action dédiée à la gestion des populations de ragondins, espèce ciblée, n'a été opérée car les différentes constatations menées n'ont fait état d'aucune prolifération de l'espèce pouvant nuire à l'intégrité du domaine endigué. L'objectif opérationnel est ainsi considéré comme atteint.*

Comme de nombreux domaines endigués, celui de la RNN fait l'objet d'activités économiques. Témoin de pratiques traditionnelles ayant façonné les paysages du pourtour du Bassin d'Arcachon, les actions de gestion entreprises se sont attachées à la conservation en l'état de ce territoire suite à la déprise agricole des années 50.

En 2006, l'exploitation de la zone prairiale du domaine endigué et la gestion hydraulique ont été confiées à un éleveur, via un conventionnement avec le CELRL courant jusqu'en 2023. L'arrivée d'un nouveau gestionnaire de la réserve naturelle en 2007 marqua la volonté de reprendre la main sur la gestion de ce domaine, notamment concernant sa gestion hydraulique. Ainsi, fut conduite sur la période du plan de gestion 2016-2020 l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion hydraulique visant à une reconnexion progressive du territoire avec le Bassin d'Arcachon. Cette volonté fit l'objet de nombreuses réticences des usagers et des élus locaux, soucieux de conserver en l'état les vestiges de cette activité économique passée au détriment parfois du fonctionnement des écosystèmes le composant.

Les expérimentations conduites ont permis de disposer de premiers résultats. Elles sont à poursuivre afin d'appréhender plus finement les interactions avec les enjeux identifiés (conservation des habitats et des espèces, devenir du domaine endigué dans un contexte de changement climatique, évaluation des responsabilités de la RNN à l'échelle locale, etc).

Concernant la conduite des pratiques d'élevage équin sur les prairies, le gestionnaire avait pour rôle unique de surveiller la bonne application des mesures contractuelles actées entre le CELRL et l'exploitant. L'incompatibilité de certaines pratiques avec les enjeux d'une RNN ont pu être mises en évidence. La convention de gestion sera à adapter.

Profitant de la nécessité de signature d'un avenant à la convention de gestion en 2020 (concernant l'attribution de terrains hors périmètre de la RNN), le gestionnaire a engagé avec le CELRL une réflexion sur la définition d'un nouvel itinéraire de gestion. Des dispositions ont en particulier été identifiées afin d'améliorer la gestion des haies et l'exploitation des terrains (période, chargement à l'hectare, etc). Le respect par l'exploitant de ces nouvelles modalités devra être surveillé jusqu'en 2023. Passé cette échéance, le CELRL et le gestionnaire devront préciser la vocation agricole de la réserve et les pratiques à mettre en œuvre.

La question du devenir à long terme du domaine endigué, tant au niveau de son fonctionnement hydraulique que de ses habitats terrestres, représentera un des grands enjeux du prochain plan de gestion.

Le maintien d'une activité pastorale interventionniste, un peu en contradiction avec la volonté précédemment affichée, pourrait être privilégiée. Elle demandera toutefois à être profondément adaptée afin de ne pas affecter la capacité de résilience du territoire.

La gestion des habitats et des espèces des anciens réservoirs étant largement tributaire du fonctionnement hydraulique du site, il conviendra de définir plus précisément les actions à conduire, en relation avec les enjeux de conservation du site, les moyens et ressources mobilisables à plus ou moins long terme, et vis-à-vis du changement climatique.

c) OBJECTIF A LONG TERME I.3 « VALORISER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL PAR DES ACTIONS DE GESTION PARTICIPATIVE ».

Deux objectifs opérationnels et 6 fiches action avaient été retenus.

Objectif opérationnel	Fiche action	Prioritaire	Réalisation	Résultat	Efficacité	Effizienz	Pertinence	Perspective
I.3.1. Formaliser et consolider les partenariats déjà en place	AD6 PARTENARIATS ET/OU PRESTATIONS ENTRE LE GESTIONNAIRE ET DES ORGANISMES USAGERS OU SPECIALISES POUR L'ENTRETIEN OU LA GESTION DES MILIEUX NATURELS	OUI	NON réalisée				OUI	A reconduire
	TE5 ENTRETIEN DES PARCELLES RENATUREES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU BACCHARIS A FEUILLE D'ARROCHE	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	TE7 GESTION DES POPULATIONS DE SANGLIERS ET DES POPULATIONS DE CHEVREUILS	NON	Réalisée				OUI	A réorienter

I.3.2. Développer de nouvelles actions de gestion participative	TE2	GESTION DE LA VEGETATION DU DOMAINE ENDIGUE ET DES HAIES BOCAGERES AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL D'ESPECES PATRIMONIALES ET DES OISEAUX D'EAU	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	TE3	RENATURATION DU BOISEMENT DE PINS MARITIME ARTIFICIEL	NON	Partiellement réalisée				OUI	A poursuivre
	TE8	GESTION DES BOISEMENTS	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel I.3.1 « Formaliser et consolider les partenariats déjà en place ».

➤ *Sur les 3 fiches actions dédiées, deux ont été réalisées et une non réalisée.*

La **gestion participative** et raisonnée menée contre le **Baccharis à feuilles d'arroche** (*Baccharis halimifolia*) apparaît une nouvelle fois comme une réussite. Elle a permis d'impliquer les chasseurs locaux mais aussi, grâce à l'association Surf Insertion, un public non familiarisé avec les espaces naturels littoraux et leur gestion, permettant de créer du lien social. Depuis 2007, 13,5 ha ont été restaurés et entretenus. Malgré les nombreuses sollicitations émises par l'association Surf Insertion, le gestionnaire n'a pas été en mesure de rédiger une convention de partenariat, fragilisant la durabilité du travail engagé depuis 13 ans. La fiche action dédiée n'a ainsi pas été réalisée.

La problématique concernant la **gestion des populations de sangliers** dépasse le périmètre de la réserve naturelle et n'apparaît pas du ressort unique du gestionnaire à cette échelle. Sur le périmètre de la réserve naturelle, les prélèvements réalisés apparaissent comme stables. Les interventions conduites sont jugées efficaces et ont répondu aux problématiques de sécurité routière et de limitation des dégâts sur les prairies.

Le gestionnaire émet le souhait de développer d'autres types de solutions (tir d'affût, piégeage...) et regrette en particulier le désengagement des archers sur les terrains de Lège-Cap Ferret en raison d'un contentieux avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint. Il devra être reconduit et reformulé dans le prochain plan de gestion.

Objectif opérationnel I.3.2 « Développer de nouvelles actions de gestion participative ».

➤ *Sur les 3 fiches action dédiées, deux ont été réalisées et une partiellement réalisée.*

La **gestion forestière** est basée sur l'étude conduite par le cabinet ARGEFO qui intervient sur la forêt communale de Lège-Cap Ferret. Cette prestation a permis le suivi sanitaire et sécuritaire du massif (mesure d'état sanitaire des arbres et intervention si nécessaire par coupe sur les zones fréquentées le long des sentiers). Les autres peuplements de la réserve naturelle ont été laissés en évolution naturelle.

La parcelle de pins sur Arès, propriété du CELRL, a fait l'objet d'une étude lors d'un stage de master en 2019 et a mis en évidence un degré de naturalité très faible. La question de sa renaturation a été abordée mais n'est pas encore actée. La végétation du domaine endigué a, quant à elle été intégrée dans le volet gestion du Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*). Concernant **les haies**, leur entretien incombait à l'exploitant agricole (centre équestre). Les pratiques ont été cadrées et améliorées lors de la signature du nouvel avenant.

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint. Sa composition devra être revue et dans la rédaction du prochain plan de gestion.

Même si aucune convention de partenariat n'a été signée avec l'association Surf Insertion, le travail mis en œuvre, les résultats acquis et la reconduction des actions chaque année conduisent à considérer les objectifs fixés comme atteints. Une convention permettrait de reconnaître les actions conduites jusqu'à présent et de les pérenniser, pour pouvoir conserver et optimiser le bénéfice acquis de la gestion sur le Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*) ainsi que sur le volet social. La mise en retrait des associations cynégétiques locales autrefois très impliquées est à prendre en compte pour tenter de les récupérer dans la gestion.

Les actions concernant la gestion des boisements et la renaturation de la parcelle de pins sont à poursuivre. Ces actions ne peuvent pas continuer à s'appuyer sur une seule gestion participative. Elles devront être positionnées dans un autre OLT dans le prochain plan de gestion, mettant en avant la volonté de laisser évoluer librement les milieux terrestres tout en renaturant ceux précédemment anthropisés (si les enjeux le justifient et les moyens le permettent).

2. Axe : VERS UN SCHEMA GENERAL D'ACCUEIL DU PUBLIC

a) OBJECTIF A LONG TERME II « DISPOSER D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC ADAPTEE AUX OBJECTIFS DE PROTECTION DU SITE ET A LA MISSION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ».

Trois 3 objectifs opérationnels et 11 fiches action avaient été retenus autour des missions d'accueil du public, d'accessibilité au site et du suivi de la fréquentation.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Réalisation	Résultat	Efficacité	Effizienz	Pertinence	Perspective
II.1. Développer le programme d'éducation à l'environnement et encadrer les structures dans leurs démarches administratives	AD8	ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PARTENAIRES REALISANT L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA RESERVE	OUI	Réalisé				OUI	A poursuivre
	PI1	PARTICIPATION DU GESTIONNAIRE A UN PROGRAMME D'ANIMATIONS EVENEMENTIELLES	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A poursuivre
	PI2	DEVELOPPER LES SCIENCES PARTICIPATIVES ET PROPOSER DE NOUVELLES ANIMATIONS SUR DES THEMATIQUES CIBLEES	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A réorienter
II.2 Proposer un réseau de sentiers identifiable, praticable et accessible à tous en accord avec les enjeux de conservation et d'accueil du public	TU2	ACTUALISATION DU PLAN DE CIRCULATION	OUI	Réalisée				OUI	A reformuler
	TU-PI1	PERMETTRE L'ACCESSIBILITE A LA RESERVE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	NON	Non réalisée				OUI	Abandonnée
	TE9	ENTRETIEN DES AMENAGEMENT, DE LA SIGNALIQUETIQUE ET DU SENTIER DU LITTORAL	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	TU-TE1	REFECTION, ENTRETIEN ET SECURISATION DE LA PASSERELLE DU CANAL DES ETANGS	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A reformuler
II.3 Faire respecter la réglementation du site et caractériser quantitativement et qualitativement la fréquentation de la réserve naturelle	SE13	ETUDE DE FREQUENTATION AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A poursuivre
	AD4	PROMULGATION D'UN ARRÊTE PREFECTORAL COMPLETANT LE DECRET MINISTERIEL	OUI	En attente				OUI	A reformuler
	AD13	MODIFICATION DU DECRET DE CLASSEMENT DE LE RNN	NON	Non réalisée				OUI	A reconduire
	PO1	SURVEILLANCE ET SUIVI DE FREQUENTATION DE LA RESERVE NATURELLE	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel II.1 « Développer le programme d'éducation à l'environnement et encadrer les structures dans leurs démarches administratives ».

➤ *3 fiches actions été dédiées dont 1 a été réalisée et 2 partiellement réalisées.*

Les missions **d'éducation à l'environnement** ont été déléguées depuis 2007 à deux prestataires (office du tourisme d'Arès et municipalité de Lège-Cap Ferret). Une convention cadre a été établie depuis 2016. La municipalité de Lège-Cap Ferret n'agit pas en régie mais a confié la mission à l'association CapTermer.

Le gestionnaire s'est assez peu investi, mobilisant du temps agent essentiellement lors de demandes particulières de publics spécialisés (partenaires techniques et scientifiques, étudiants).

Les **structures partenaires** ont toutefois été accompagnées dans leur travail par l'équipe de gestion. Elles ont participé à l'ensemble des manifestations nationales, régionales ou locales. L'offre d'animation s'est renouvelée durant le plan de gestion. La mise en place d'un comité pédagogique composé du gestionnaire, des partenaires financiers et des deux opérateurs, a permis d'améliorer l'offre proposée.

A l'exception du comptage des limicoles et des anatidés, aucune action concernant les **sciences participatives** n'a été engagée.

L'absence de participation directe du gestionnaire aux animations grand public proposés par les partenaires n'est pas satisfaisante.

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint. Cette mission d'éducation à l'environnement sera reprise dans le prochain plan de gestion, s'agissant d'une mission importante pour un site très fréquenté.

Objectif opérationnel II.2 « Proposer un réseau de sentiers identifiables, praticables et accessibles à tous en accord avec les enjeux de conservation et d'accueil du public ».

➤ *4 fiches actions été dédiées dont 1 a été réalisée, 2 partiellement réalisées et 1 non réalisée.*

L'équipe gestionnaire s'est investie avec plus ou moins de succès dans les différentes actions. Fermée depuis le 1er décembre 2018, la passerelle n'a toujours pas été reconstruite. Un maître d'œuvre vient d'être retenu via un nouveau marché public, permettant d'envisager la réalisation des travaux au cours du 1^{er} semestre 2022.

Concernant l'**accessibilité à la réserve aux personnes en situation de handicap**, aucune action n'a été mise en œuvre suite à l'étude réalisée en 2014 en raison de la complexité de la problématique et du retard pris concernant la réfection de la passerelle. Au-delà, la pertinence de l'action a été en partie remise en cause au regard des contraintes du site.

L'interruption du sentier du littoral du fait de la fermeture de la passerelle a entraîné une adaptation des itinéraires. La réserve offre toujours un réseau fonctionnel de plusieurs sentiers praticables qui permettent de découvrir le site dans sa globalité (prés salés, dunes boisées, marais endigué).

A l'exception de l'action concernant l'accueil des personnes à mobilité réduite, qui a été abandonnée, l'objectif est considéré comme atteint. Cet objectif de suivi des équipements d'accueil du public doit être reconduit pour assurer l'entretien et l'évolution des outils. La réflexion sur l'accueil des personnes handicapées pourrait aussi se poursuivre sur des recherches d'alternatives (sorties adaptées par exemple).

Objectif opérationnel II.3 « Faire respecter la réglementation du site et caractériser quantitativement et qualitativement la fréquentation de la réserve naturelle »

➤ *4 fiches actions été dédiées dont 1 a été réalisée, 1 partiellement réalisée, 1 en attente de réalisation et 1 non réalisée.*

La **réglementation** n'est plus en adéquation avec les usages présents sur la réserve et les enjeux identifiés. Le gestionnaire dispose toutefois aujourd'hui de moyens humains pour la faire respecter avec le commissionnement d'un des agents et le renfort ponctuel de l'OFB, ce qui a permis de renforcer sa crédibilité sur le territoire.

L'équipement d'une des entrées par un éco-compteur a permis de mieux caractériser quantitativement la fréquentation. Une étude spécifique est néanmoins nécessaire pour apporter des éléments qualitatifs (nature des promeneurs, origine géographique, motivations,...).

L'action AD13 « **Modification du décret** de classement de la RNN » n'a pas été réalisée, la procédure administrative étant très longue. Dans l'attente, il a été décidé de travailler sur la rédaction d'un **arrêté préfectoral complémentaire** au décret afin, dans un premier temps, de limiter les lacunes juridiques et réglementaires. Il permettra en particulier d'officialiser d'un point de vue réglementaire le plan de circulation.

L'objectif opérationnel est considéré comme partiellement atteint. S'agissant d'actions fondamentales sur la réserve naturelle pour assurer une bonne gestion, l'objectif sera reconduit.

La **délégation des missions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public et leur meilleur encadrement** sont globalement une des réussites du plan de gestion. Le gestionnaire devra néanmoins, en complément des structures partenaires, s'investir davantage à l'avenir dans cette mission, notamment s'agissant des actions envers le grand public.

Si le travail de sensibilisation à l'environnement pourrait être poursuivi par les structures partenaires, il apparaît important que le gestionnaire développe plus encore l'ancrage local de la RNN et mette en place des actions dites participatives.

Les dossiers concernant la promulgation d'un arrêté complémentaire au décret et la réhabilitation de la passerelle ont pris énormément de retard et ont été chronophages. Ils sont aujourd'hui bien engagés et devraient aboutir en 2021 ou 2022.

La fréquentation annuelle du site, bien mieux connue grâce aux données acquises depuis trois ans, est estimée a minima à 50 000 personnes et croît d'environ 10% par an. Les estimations sont encore à affiner par la mise en place d'autres éco-compteurs au niveau des différentes entrées de la réserve. Une meilleure connaissance « qualitative » du public est à acquérir.

3. Axe : ENCADREMENT DES USAGES

α) OBJECTIF A LONG TERME III « ORGANISER ET STRUCTURER DES USAGES ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC L'EXIGENCE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ».

Deux objectifs opérationnels et 2 fiches action avaient été retenus.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Réalisation	Résultat	Efficacité	Effizienz	Pertinence	Perspective
III.1 Encadrer les activités économiques relatives aux prestations et loisirs nautiques	AD10	ENCADREMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES	OUI	En attente				OUI	A poursuivre
III.2 Instaurer une chasse exemplaire compatible avec les enjeux de conservation d'une réserve naturelle nationale	SE8	INSTAURATION D'UNE CHASSE PILOTE	OUI	Non réalisée				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel III.1 « Encadrer les activités économiques relatives aux prestations et loisirs nautiques »

- *Cet objectif comportait une seule fiche action « encadrement des activités nautiques » qui malgré le souhait du gestionnaire n'a pas été réalisée.*

Le décret de création de la RNN ne prend pas en considération l'**encadrement des activités nautiques** qui se sont développées sur le périmètre du site, en particulier sur le canal des étangs (canoë kayak, aviron et stand up paddle). Ces pratiques posent aujourd'hui des problématiques au regard des enjeux de conservation et de quiétude du site qui sont pour la réserve naturelle essentielles tout au long de l'année (enjeux avifaune nicheuse, mais surtout migratrice et hivernante). Ces activités nautiques participent à l'augmentation significative de la fréquentation sur le site.

Le gestionnaire a travaillé avec les services de l'Etat à la prise en considération de cette problématique de gestion lors du travail de rédaction de l'**arrêté préfectoral précisant le décret de création de la RNN**. Cet arrêté devait interdire les activités nautiques sur le site mais il n'avait toujours pas été promulgué en 2020. En l'absence de cadre réglementaire au cours du plan de gestion, une sensibilisation a été menée auprès des acteurs locaux, et en particulier l'entreprise organisant des sorties en canoë-kayak, implantée depuis plus de 20 ans sur le port ostréicole d'Arès, pour tenter de diminuer la dispersion des embarcations sur la totalité de la RNN.

Suite à la validation en comité de gestion de l'arrêté en 2019 et 2020, celui-ci a été signé en mai 2021 mais l'interdiction totale des activités nautiques sur la RN lui a valu d'être attaqué au tribunal administratif. L'absence de réglementation applicable à l'heure actuelle rend la situation problématique et la gestion de l'usage inopérante.

Dans l'attente de la confirmation ou non de l'arrêté précisant le décret de création de la RNN, cet objectif est considéré comme non atteint et sera à poursuivre dans le prochain plan de gestion.

Objectif opérationnel III.2 « Instaurer une chasse exemplaire compatible avec les enjeux de conservation d'une réserve naturelle nationale »

- *Une seule fiche action été dédiée. Cette dernière intitulée « instauration d'une chasse pilote » n'a pas été réalisée.*

La RNN est un espace protégé où la **chasse** reste autorisée. Certaines **pratiques** ne sont toutefois soumises à aucun cadre réglementaire, notamment s'agissant de l'entretien des installations pour le gibier d'eau. D'autres sont autorisés par le décret, comme la circulation sur le site des véhicules des usagers ou des chiens, mais apparaissent parfois en contradiction avec les enjeux de protection et de conservation du site.

L'accord tacite mis en place entre les parties en 2007 lorsque l'ONCFS est devenu gestionnaire, destiné à instaurer une chasse « pilote » permettant de préserver la quiétude pour les espèces, de conserver les fonctionnalités écologiques du site et d'assurer la sécurité des biens et des personnes, est globalement bien respecté mais doit être entériné via un document administratif officiel.

Dans sa version initiale, l'arrêté préfectoral complémentaire au décret ministériel de création de la RNN prévoyait d'encadrer les modalités d'entretien des installations de chasse. Les prescriptions afférentes ont été retirées de la version finale car, en créant du droit, elles ne respectaient plus la hiérarchie des normes. Ainsi, en l'état, il ne sera pas toujours possible d'encadrer d'un point de vue réglementaire l'entretien des installations de chasse. La délivrance de COT par le CELRL, attributaire du Domaine Public Maritime (DPM), constitue une solution adaptée et devrait être mise en place prochainement.

Concernant les opérations de **régulations de sangliers** opérées par les ACCA locales, il était prévu de rédiger un cahier des charges afin de les encadrer. Cette action n'a pas été réalisée, notamment pour des questions de responsabilité entre le gestionnaire et les ACCA en cas d'incidents. L'ACCA d'Arès a tout de même réalisé son propre plan de battue sur son territoire en concertation avec la fédération des chasseurs de la Gironde.

Cet objectif est considéré comme non atteint et sera reconduit dans le prochain plan de gestion, s'agissant d'un usage prégnant sur le site.

La RNN est soumise au développement des activités de loisirs de plein air, qui se traduisent par une augmentation marquée de sa fréquentation. Dans un même temps, elle abrite toujours de nombreux usages historiques, dont leur maintien sur le site est issu de compromis définis lors de sa création.

La réglementation n'a toutefois pas évolué depuis la création de la réserve. De nombreuses pratiques ne sont pas encadrées (ou d'une façon non adaptée) d'un point de vue réglementaire. Un travail spécifique de rédaction d'un arrêté préfectoral ayant trait à la fréquentation et la circulation sur le site a été réalisé durant le présent plan de gestion mais à l'heure de l'évaluation, la prise de cet arrêté est en suspend. Le travail restera à poursuivre afin de prendre en compte tous les enjeux (par exemple, quiétude pour les espèces, pollution par les plastiques).

Les objectifs affichés dans ce 1^{er} plan de gestion étaient ambitieux et n'ont pas tous été atteints. La promulgation de l'arrêté préfectoral et l'instauration d'une chasse pilote représentent des enjeux de première importance pour le nouveau plan de gestion. Il apparaît nécessaire de limiter les impacts induits par l'importante évolution du contexte socio-économique sur le territoire afin de permettre l'atteinte des objectifs prioritaires de protection du patrimoine naturel de la réserve. Un encadrement des usages et des pratiques sur le DPM sera à définir. Le travail déjà engagé par le PNMB et le CELRL sera à prendre en considération dans le futur plan de gestion. Pour tout cela, il conviendra de disposer d'un appui marqué des services de l'Etat et des partenaires institutionnels de la RNN.

4. Axe : RESERVE NATURELLE TERRITOIRE D'ETUDES

a) OBJECTIF A LONG TERME IV.1 « ACQUERIR UNE CONNAISSANCE FINE DES HABITATS NATURELS, DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES FACTEURS STRUCTURANT ET DETERMINANT LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES ».

Deux objectifs opérationnels et 10 fiches action ont été retenus.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Statut de réalisation	Résultat	Efficacité	Effizienz	Pertinence	Perspective
IV.1.1 Compléter, actualiser et mettre en place de nouveaux suivis concernant la faune, la flore et les habitats naturels	SE1	POURSUIVRE LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	OUI	Réalisée				OUI	A reformuler
	SE2	SUIVI DE L'EVOLUTION DES HABITATS NATURELS	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	SE3	SUIVI DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES	NON	Partiellement réalisée				OUI	A poursuivre
	SE5	CARACTERISATION ET SUIVI TEMPOREL DU PEUPELEMENT D'OISEAUX	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	SE6	SUIVI ET BAGUAGE DE LA BECASSE DES BOIS ET DES BECASSINES	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	SE7	SUIVI DES ESPECES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A poursuivre
	SE9	SUIVI QUALITATIF ET QUANTITATIF DES EAUX	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A réorienter
	SE14	SUIVI DU RÔLE DE NOURRICERIE ET DES FONCTIONS ECOLOGIQUES DES PRES SALES	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	SE16	SUIVI ET CONSERVATION DES POPULATIONS D'ANGUILLE D'EUROPE	OUI	Partiellement réalisée				OUI	A réorienter
IV.1.2 Suivi et gestion des populations d'espèces envahissantes ou à caractère invasif	SE11	VEILLE SUR LA DYNAMIQUES DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES ENVAHISSANTES OU A CARACTERE INVASIF	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel IV.1.1 « Compléter, analyser et mettre en place de nouveaux suivis concernant la faune, la flore et les habitats naturels ».

➤ *Cet objectif reposait sur 9 fiches action dont 5 ont été réalisées et 4 partiellement réalisées.*

Les **suivis scientifiques** historiquement mis en place ont été complétés et analysés et de nouveaux **suivis faunistiques** ont été initiés comme celui sur les amphibiens (protocole PopAmphibien), les odonates (STELI) ou les strigiformes. Il reste toutefois des zones de connaissance à améliorer sur certains compartiments comme les oiseaux d'eau (mieux caractériser les zones de nourrissage, de reposoirs, de halte et les dortoirs, ...) l'Œdipode des salines (préciser les dynamiques de population), les forêts (suivi de leur dynamique spontanée).

Le **suivi qualitatif et quantitatif** des eaux reste à améliorer, le gestionnaire ne pouvant s'appuyer uniquement sur les données collectées via les réseaux en place localement (réseaux REPAR et REMPLAR portés respectivement par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon – SIBA et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER). Dans un contexte de changement climatique, les risques de dégradation de la qualité de l'eau, voire d'eutrophisation du milieu, sont réels et constituent des enjeux de première importance qu'il convient d'intégrer dans les réflexions sur la gestion hydraulique des anciens réservoirs à poissons.

À ce jour, aucune action n'a été conduite afin de permettre au gestionnaire de mieux connaître les prélèvements opérés par la **pêche professionnelle à la civelle** sur le canal des étangs. Pour l'anguille, les seules données disponibles sont issues des suivis piscicoles menés au sein des réservoirs à poissons (SE4). L'étude de faisabilité d'une passe à poisson au niveau du barrage de la Machinote n'a pas été réalisée.

Cet objectif est considéré comme partiellement atteint et sera à prolonger sur le prochain plan de gestion.

Objectif opérationnel IV.1.2 « Suivi et gestion des populations d'espèces envahissantes ou à caractère invasif »

➤ *Cet objectif reposait sur une seule fiche action qui a été réalisée.*

Les **espèces envahissantes** représentent un facteur limitant pour la conservation des espèces et des habitats. Hormis les actions en routine sur la gestion du Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*), aucun suivi spécifique n'a été mis en place sur des espèces comme l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), l'Ecrevisse américaine (*Faxonius limosus*), le Ragondin (*Myocastor coypus*) ou la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

La reconduite de l'étude Biogéco en 2017, les données recueillies dans le cadre du projet Biocoast et une comparaison avec une cartographie ancienne des habitats du site permettent de dessiner des tendances d'évolution des peuplements du Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*) et de la Spartine anglaise (*Spartina anglica*) (cette dernière ayant également fait l'objet d'un suivi par le SIBA sur différents sites du Bassin d'Arcachon dont la RNN - Suivi des populations de Spartines sur le Bassin d'Arcachon, 2017).

Les suivis piscicoles engagés montrent de leur côté une raréfaction des espèces d'écrevisses exogènes sans doute impactées par la salinisation progressive du domaine endigué.

Enfin, dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), une veille sur la colonisation potentielle du Vison d'Amérique (*Mustela vison*) a été mise en place via la présence de 3 radeaux à empreintes. À ce jour, l'espèce n'a pas été contactée.

Sans toutefois bénéficier de données solides hormis pour le Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*) ou la Spartine anglaise (*Spartina anglica*), les actions et choix de gestion entrepris depuis 2007 semblent restreindre l'expansion des espèces envahissantes ou à caractère invasif sur les parcelles gérées. Les actions menées sont complétées par la veille mise en place via les expertises locales du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

Cet objectif est considéré comme atteint et sera réévalué dans la rédaction du nouveau plan de gestion.

Les suivis faunistiques et floristiques mis en place sur la réserve garantissent un bon niveau d'observation du son patrimoine naturel, qu'il soit indigène ou exogène. Ils s'avèrent indispensables pour une juste appréciation de la qualité du milieu, de son évolution et du maintien des responsabilités du site. Ces suivis restent toutefois à homogénéiser et à compléter. Ils sont donc à maintenir et à optimiser dans le nouveau plan de gestion.

Les actions concernant la ressource en eau sont à renforcer, dans un contexte de sollicitation croissante et de changement climatique.

Les données sur les prélèvements de civelles ne sont pas disponibles pour le gestionnaire, ce qui apparaît dommageable pour assurer une gestion pleinement adaptée du site. Un cadre réglementaire clair de l'activité serait à définir.

b) OBJECTIF A LONG TERME IV.2 « APPORTER DES ELEMENTS ET DES REFERENCES TECHNIQUES DIFFUSABLES SUR LES AUTRES TERRITOIRES DU BASSIN D'ARCACHON ».

Deux objectifs opérationnels et trois fiches action avaient été retenus.

Objectif opérationnel	Fiche action		Prioritaire	Réalisation	Résultat	Efficacité	Effizienz	Pertinence	Perspective
IV.2.1 Evaluer l'impact de la démoüstication sur les compartiments tidaux et endigués du bassin d'Arcachon en proposant la réserve naturelle comme site témoin	SE10	ETUDE DE L'INFLUENCE DE LA DEMOUSTICATION SUR LA BIODIVERSITE	OUI	Non réalisée				NON	Abandonnée
IV.2.2 Valoriser et partager les connaissances acquises auprès du grand public et des gestionnaires du bassin d'Arcachon	SE12	ANALYSE, SYNTHESE DES DONNES ET GESTION DE LA BASE DE DONNEES GEOREFERENCEES	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre
	PI3	COMMUNICATION DE LA PART DU GESTIONNAIRE	OUI	Réalisée				OUI	A poursuivre

Objectif opérationnel IV.2.1 « Evaluer l'impact de la démoustication sur les compartiments tidaux et endigués du bassin d'Arcachon en proposant la réserve comme site témoin ».

➤ *La seule fiche dédiée étude de l'influence de la démoustication sur la biodiversité n'a pas été réalisée.*

Une **étude intersites** à l'échelle du Bassin d'Arcachon sur **les moustiques halophiles**, leurs rôles écologiques, l'impact de biolarvicides sur les espèces patrimoniales et les alternatives aux traitements était souhaitée par le gestionnaire. Elle n'a finalement pas été menée par manque d'un porteur de projet. L'Entente Interdépartementale sur la Démoustication a continué ses suivis sur les potentiels gîtes larvaires présents sur la réserve jusqu'en 2018. Le SIBA a depuis récupéré la compétence sur le territoire.

Cet objectif est donc considéré comme non atteint. Il n'est pas prévu de le reconduire dans le prochain plan de gestion, mais la RN peut servir de territoire d'études en tant que seul espace du Bassin d'Arcachon non traité.

Objectif opérationnel IV.2.2 « Valoriser et partager les connaissances acquises auprès du grand public et des gestionnaires d'espaces naturels ».

➤ *Les deux fiches actions dédiées ont été réalisées*

Depuis 12 ans, de nombreuses données ont été acquises concernant les espèces animales, végétales et milieux naturels composant la réserve. L'accent a ainsi été donné sur **la bancarisation de l'ensemble de ces données** au sein des bases naturalistes publiques (Si-Faune, Observatoire de la Biodiversité Végétale, etc) et de la base de données propre au gestionnaire. Une grande partie du retard accumulé a été rattrapé.

Concernant le volet **communication et valorisation**, il existe de nombreuses voies d'amélioration (site internet notamment). Le gestionnaire s'est efforcé de mener tant bien que mal cette mission en relation avec les outils dont il disposait et les compétences de l'équipe. Cette dernière s'est impliquée au sein du réseau de gestionnaires locaux mobilisés notamment par le CERL, les travaux du CBNSA dans la cadre de la cartographie des habitats naturels de la lagune et de ceux du PNM. Un lien étroit a également été maintenu avec l'équipe de la RNN du Banc d'Arguin.

La nouvelle vocation de **la cabane du résinier**, outil pédagogique dédié au patrimoine naturel du site selon la volonté de la municipalité de Lège-Cap Ferret, est un point marquant du plan de gestion. Les efforts conjugués de la municipalité, de l'association Captermer et du gestionnaire ont permis de disposer aujourd'hui d'un outil moderne de sensibilisation au service de la réserve.

Cet objectif est donc considéré comme atteint et sera reconduit dans le prochain plan de gestion.

En raison des suivis réalisés et de l'expérience acquise dans la gestion, la réserve apparait comme un des principaux fournisseurs de données naturalistes sur le territoire. Son statut lui permet également de mobiliser des ressources dans le domaine de la recherche, de l'acquisition de données, de la protection et de la surveillance.

Les actions engagées sur la réserve peuvent servir de support pour d'autres territoires. Un réseau de sites de suivis à l'échelle du Bassin d'Arcachon et au-delà reste à créer afin de partager pleinement les expériences acquises par les autres gestionnaires et gagner ainsi en efficacité. L'association Arpège ne pourra assumer cette mission. L'OFB, sa direction régionale et ses deux PNM, semble être l'organisme le mieux adapté. Il serait toutefois souhaitable que le gestionnaire promeuve et participe activement à la création d'un réseau de gestionnaires des espaces naturels du Bassin d'Arcachon et, au-delà, à l'échelle de la façade sud-atlantique.

D. Synthèse de l'évaluation des objectifs opérationnels :

Axe	Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Niveau d'atteinte
PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL	<i>OLT I.1 TENDRE VERS LE LIBRE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE TOUT EN MAINTENANT ET AMELIORANT L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE DES PRES SALES SOUS INFLUENCE TIDALE</i>	I.1.1. Expérimenter différents modèles de gestion de la flore, de la faune et des habitats naturels en vue d'améliorer leur état de conservation	Partiellement atteint
		I.1.2. Réhabiliter les paysages et milieux précédemment anthropisés	Partiellement atteint
	<i>OLT I.2 ETABLIR, EVALUER ET ADAPTER UNE GESTION ECO SYSTEMIQUE DU DOMAINE ENDIGUE</i>	I.2.1. Maintenir et favoriser les activités agricoles compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve et des zones NATURA 2000	Atteint
		I.2.2. Assurer la mise en œuvre d'une gestion hydraulique écosystémique des réservoirs à poissons	Atteint
		I.2.3. Maintenir la libre circulation des eaux au sein du réseau hydraulique	Atteint
		I.2.4. Gérer les populations d'espèces animales envahissantes ou à caractère invasif	Atteint
	<i>OLT I.3 VALORISER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL</i>	I.3.1. Formaliser et consolider les partenariats déjà en place	Atteint

	<i>ET CULTUREL PAR DES ACTIONS DE GESTION PARTICIPATIVE</i>	I.3.2. Développer de nouvelles actions de gestion participative	Partiellement atteint
VERS UN SCHEMA GENERAL D'ACCUEIL DU PUBLIC	<i>OLT II DISPOSER D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC ADAPTEE AUX OBJECTIFS DE PROTECTION DU SITE ET A LA MISSION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT</i>	II.1 Développer le programme d'éducation à l'environnement et encadrer les structures dans leurs démarches administratives	Atteint
		II.2 Proposer un réseau de sentiers identifiable, praticable et accessible à tous en accord avec les enjeux de conservation et d'accueil du public	Atteint
		II.3 Faire respecter la réglementation du site et caractériser quantitativement et qualitativement la fréquentation de la réserve naturelle	Partiellement atteint
ENCADREMENT DES USAGES	<i>OLT III ORGANISER ET STRUCTURER DES USAGES ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC L'EXIGENCE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ».</i>	III.1 Encadrer les activités économiques relatives aux prestations et loisirs nautiques	Non atteint
		III.2 Instaurer une chasse exemplaire compatible avec les enjeux de conservation d'une réserve naturelle nationale	Non atteint
RESERVE NATURELLE TERRITOIRE D'ETUDES	<i>OLT IV.1 ACQUERIR UNE CONNAISSANCE FINE DES HABITATS NATURELS, DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES FACTEURS STRUCTURANT ET DETERMINANT LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES</i>	IV.1.1 Compléter, actualiser et mettre en place de nouveaux suivis concernant la faune, la flore et les habitats naturels	Partiellement atteint
		IV.1.2 Suivi et gestion des populations d'espèces envahissantes ou à caractère invasif	Atteint
	<i>OLT IV.2 APPORTER DES ELEMENTS ET DES REFERENCES TECHNIQUES DIFFUSABLES SUR LES AUTRES TERRITOIRES DU BASSIN D'ARCACHON</i>	IV.2.1 Evaluer l'impact de la démoüstication sur les compartiments tidaux et endigués du bassin d'Arcachon en proposant la réserve naturelle comme site témoin	Non atteint
		IV.2.2 Valoriser et partager les connaissances acquises auprès du grand public et des gestionnaires du bassin d'Arcachon	Atteint

E. Evaluation de l'investissement humain et financier :

1. Evaluation des budgets annuels :

En tant qu'indicateurs complémentaires du travail engagé par les organismes gestionnaires, les budgets de fonctionnement, les moyens humains, financiers mobilisés en interne ou en appui de ceux de partenaires financiers, techniques, scientifiques ou services de l'Etat ont été également analysés.

Commençons tout d'abord par l'analyse des budgets annuels.

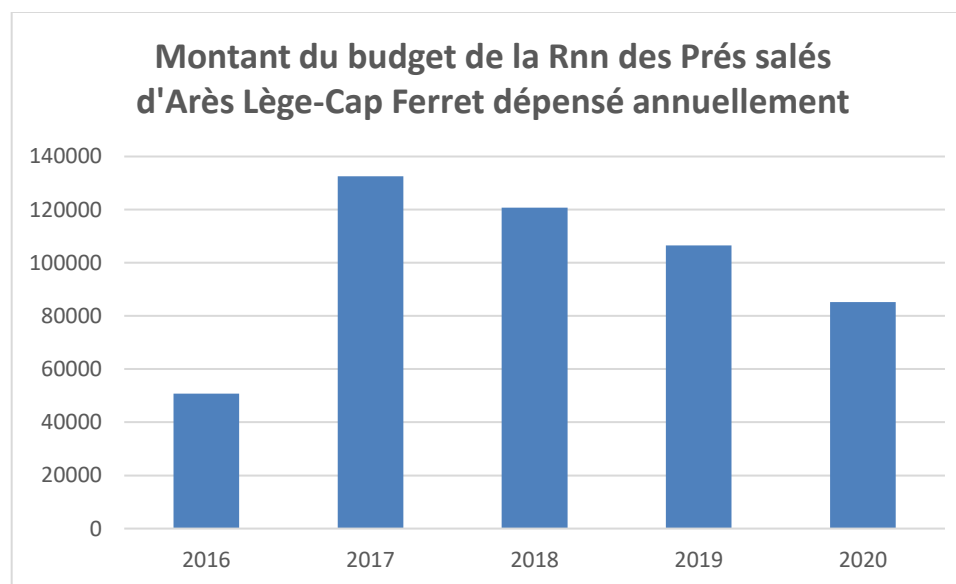


Figure 11 : Evaluation du plan de gestion, montant du budget de gestion de la Rnn dépensé annuellement

La dotation annuelle ministérielle pour la gestion de la Rnn était pour la période concernée de 90 000€. Compte tenu de son montant fixe, les gestionnaires sollicitent depuis 2008 des partenaires financiers institutionnels (Département, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre d'appels à projets en fonction des actions de gestion ciblées annuellement.

Ce premier élément explique donc certaines fluctuations annuelles. Les budgets des années 2016 et 2020 ont été, quant à eux, en dessous de la simple dotation ministérielle. Les raisons de cela sont en 2016 l'absence de personnel pendant 5 mois suite au non renouvellement par l'ONCFS des contrats des agents en poste en 2015, et en 2020 au passage à mi-temps du conservateur à partir de janvier et à son départ en octobre. Ces éléments impactèrent de la sorte les montants des budgets alloués pour ces deux années aux charges de personnel.

Hormis ces faits exceptionnels, les budgets alloués par les services de l'état et ceux des partenaires financiers de la Rnn via leurs dispositifs de subventions respectifs ont été indéfectibles garantissant ainsi les résultats de la présente évaluation.

Evaluation budgétaire 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020
Achats					
Prestations de services	0,00 €	44 391,50 €	23 111,93 €	12 840,00 €	17 260,32 €
Achats matériels et fournitures	3 685,15 €	3 792,92 €	1 500,35 €	5 175,75 €	4 399,12 €
Autres fournitures	11,90 €	2 404,08 €	0,00 €	2 425,78 €	356,15 €
Total achats	3 697,05 €	50 588,50 €	24 612,28 €	20 441,53 €	22 015,59 €
Services extérieurs					
Locations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €	0,00 €
Entretien et réparation	174,45 €	1 515,45 €	6 392,63 €	1 695,27 €	4 169,64 €
Assurance	521,58 €	906,64 €	0,00 €	666,92 €	675,15 €
Documentation	0,00 €	356,00 €	0,00 €	0,00 €	203,39 €
Total services extérieurs	696,03 €	2 778,09 €	6 392,63 €	2 682,19 €	5 048,18 €
Autres services extérieurs					
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	2 400,00 €
Publicité / publication	19,20 €	0,00 €	51,30 €	0,00 €	0,00 €
Déplacements / missions	1 690,67 €	4 166,59 €	1 058,50 €	2 365,01 €	1 119,67 €
Services bancaires/autres	639,32 €	1 406,28 €	2 960,19 €	993,56 €	988,97 €
Total autres services	2 349,19 €	5 572,87 €	4 069,99 €	7 558,57 €	4 508,64 €
Charges de personnel					
Rémunérations des personnel	24 305,98 €	42 008,17 €	42 490,20 €	42 173,96 €	30 760,39 €

Charges sociales	20 015,33 €	28 227,67 €	32 785,00 €	30 417,00 €	19 561,60 €
Autres charges de personnel / stagiaire	0,00 €	3 336,00 €	10 381,25 €	3 281,25 €	3 385,20 €
Total charges	44 321,31 €	73 571,84 €	85 656,45 €	75 872,21 €	53 707,19 €
Total général	51 063,58 €	132 511,30 €	120 731,35 €	106 554,50 €	85 279,60 €

L'analyse en détail des budgets annuels selon différents axes de dépenses présente les mêmes tendances et confirment les raisons : les axes "achats" et "charges de personnel" notamment présentent des baisses importantes, impactant de la sorte les montants globaux respectifs alloués à la gestion du site pour ces deux années 2016 et 2020.

Pour le reste, les dépenses présentent dans l'ensemble une certaine stabilité hormis pour 2017 ou l'étude dédiée à la cartographie des habitats naturels de la Rnn fit grimper les dépenses relatives à l'axe "achats".

L'année 2018, fut quant à elle, marquée par des dépenses plus importantes pour les axes "services extérieurs" et "dépenses en personnel". Ceci s'explique compte tenu de la mise à disposition d'un local de gestion par le CELRL entraînant des dépenses pour son rafraîchissement ainsi que l'encadrement de 3 étudiants en master 2 dans le cadre de stage rémunéré de 6 mois.

En 2019, sont constatées l'apparition de dépenses ciblées vers des rémunérations intermédiaires et honoraires. Le montant dédié correspond aux règlements d'honoraires du suivi de la comptabilité de l'association Arpège par un cabinet comptable pour les exercices 2018 et 2019. Cette prestation, d'un montant annuel de 2400€, fut reconduite en 2020.

Enfin, en 2020 des dépenses importantes furent engagées concernant l'entretien du véhicule de la RNN ainsi que de matériel divers (sonde aquatique multimérique) faisant augmenter les dépenses liées aux services extérieurs.

Part (en %) du budget total subventionné	2016	2017	2018	2019	2020
DREAL	86,21	66,25	69,63	76,99	55,75
ONCFS	13,79	10,91	6,20	7,34	16,58
AEAG	Non sollicité	16,18	7,95	6,09	8,49
Région	Non sollicité	6,66	2,65	3,48	9,91
Département	Non sollicité	Non sollicité	13,56	6,09	9,91

Intéressons-nous maintenant aux financements de ces budgets.

Comme pour l'ensemble des réserves naturelles nationales, le budget annuel fut assuré principalement par la DREAL via la dotation annuelle de gestion qui s'élevait à 90 000€ pour la période concernée. De par son statut de cogestionnaire, l'ONCFS, puis l'OFB à partir de janvier 2020, a participé de manière pérenne à ce budget, à hauteur de de 10 000 € par an.

Les autres partenaires financiers, que nous tenons une nouvelle fois à remercier et sans qui l'équipe gestionnaire n'aurait pu atteindre les résultats présentés, ont quant à eux pleinement participé à la solidité de ces budgets.

Leur participation respective s'est faite via des sollicitations du gestionnaires en fonction des projets de gestion et de la structuration des budgets annuels. Ces éléments expliquent donc les variations de leur contribution respective annuelle.

Remarque : pour les budgets alloués par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde, ne sont présentés ici que leur part des concernant les programmes annuels de gestion du site. Leurs importantes contributions financières dans les programmes d'éducation à l'environnement seront détaillées par la suite.

2. Appui des communes et des structures partenaires

Depuis la reprise de la gestion du site en 2007, les équipes gestionnaires successives ont pu bénéficier et compter sur l'appui de structures partenaires et des municipalités pour la conduite d'actions de gestion directes ou indirectes.

Comme cela a été développé plus haut (paragraphe II.C.1.c), certains de ces partenariats n'ont pu être formalisés au cours de ce plan de gestion ce qui est à déplorer. Cet aspect représentera donc une priorité à l'avenir. Quoi qu'il en soit, ces partenaires ont toujours répondu présents lors des diverses sollicitations du gestionnaire, leur investissement respectif ne s'en étant pas fait ressentir malgré cette situation. L'équipe gestionnaire tient donc à les en remercier très chaleureusement une nouvelle fois.

Cet appui a été chiffré annuellement dans les différents rapports d'activités, sur la base des coûts de revient des prestations mécaniques communiqués par les services techniques des deux communes ainsi que le coût journalier, propre à chaque structure, d'un jour-agent.

Ainsi, ces différents appuis ont été relativement conséquent annuellement :

Investissement (€) par structure partenaire	2016	2017	2018	2019	2020
Service technique Arès	4100	6940	5849,28	908,28	908,28
Service technique Lège-Cap Ferret	900	4240	2580	4500	3300
FDC 33	1170	1170	1170	1170	0
SEPANSO	780	780	780	780	1365
Surf insertion	1755	2340	1170	2340	1316

Outre des actions liées à la gestion du Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*), l'appui de la municipalité d'Arès a ciblé également la prise en charge de solution d'hébergement à destination de stagiaires ainsi que la mise à disposition d'un local pour le gestionnaire entre 2016 et 2018.

Concernant la commune de Lège-Cap Ferret, cette dernière fut sollicitée de manière plus récurrente à partir de 2018 suite à la mise à disposition d'un local de gestion par le CELRL pour le gestionnaire. Ces prestations ciblaient notamment l'entretien du chemin d'accès desservant le local ainsi que sa mise en sécurité via des actions de bucheronnage. Elle prit également en charge (en régie) les travaux menés pour la renaturation de l'ancien ball trap.

Hormis la prise en charge d'actions routinières (gestion Baccharis notamment), ces derniers furent sollicités en fonction des besoins annuels du gestionnaire ce qui explique les variations annuelles des montants calculés de leur appui respectif.

De leur côté, la SEPANSO et la FDC 33 ont été, via la mise en disposition de leur personnel, des partenaires privilégiés pour la réalisation du suivi des passereaux nicheurs. Ces partenariats demanderont à être rapidement formalisés soit sous la forme de prestations payantes ou d'échange en personnel afin de garantir la pérennité de ce suivi sur le long terme.

Il en ira de même vis-à-vis de l'association Surf Insertion, partenaire de la première heure pour la gestion du Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*), sans qui la restauration de 13.5ha n'aurait jamais pu se faire. Cette dernière s'est en effet vue mobiliser un temps agent conséquent et régulier tout au long de l'échéance de ce plan de gestion. Les modalités futures de ce partenariat demanderont à être analysées plus en détail compte tenu de la nature des prestations réalisées (chantiers éco citoyens) et de la vocation sociale de cette structure.

La participation des bénévoles à ces chantiers, issus des structures sociales mobilisées (maisons de quartiers, centres sociaux, structures médico-sociales) par l'association Surf insertion ou des associations cynégétiques locales, a de son côté, été calculé sous la forme de bénévolat valorisé. Ainsi les temps agent dédiés ont été multipliés par le coût journalier d'un ouvrier (source barème ONCFS 2016).

L'investissement important de l'association Surf insertion se démarque (cf tableau ci-dessous), justifiant de la sorte la signature d'une convention partenariale. Ceci dans l'objectif d'assurer la pérennité de cette action de gestion, qui présente entre autres de bons résultats et dont sa vocation éco citoyenne coïncide avec les objectifs et enjeux sociétaux d'un tel espace.

Investissement calculé en € (bénévolat valorisé) par structure	2016	2017	2018	2019	2020
ACCA Arès	1560,4	2162	0	0	0
Surf insertion	9494	13849,96	9851,2	7050	3384

On peut également souligner l'investissement important de l'ACCA d'Arès, du moins, durant les premières années. Le gestionnaire veillera à l'avenir à redynamiser sa participation à ces chantiers qui s'est effritée au fil des ans compte tenu de l'absence d'implication des autres acteurs cynégétiques locaux.

3. Investissement humain annuel par domaine d'activité des structures gestionnaires

Après l'analyse budgétaire et celle des soutiens humains et/ou en régie assurés par les partenaires techniques locaux, intéressons-nous maintenant à l'investissement humain des équipes de gestion par axe de gestion.

Ce dernier point permettra d'évaluer et d'expliquer les bons et moins bons résultats acquis dans le cadre de ce plan de gestion. Rappelons les particularités des années 2016 et 2020 qui traduisent logiquement les investissements à la baisse durant ces périodes. A l'inverse, à partir de 2018, l'équipe fut renforcée à hauteur d'une cinquantaine de jours agent par an par la guide naturaliste de l'association CapTermer. Ce renforcement est intervenu dans le cadre d'une mise à disposition de la guide en période hivernale grâce à l'appui financier des partenaires historiques (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région Nouvelle-Aquitaine) que nous tenons une nouvelle fois à remercier.

Déoulant des principales missions d'un gestionnaire, les suivis et inventaires ont représenté le principal domaine d'investissement humain sur la période considérée. Celui-ci connut cependant un fort recul en 2020 imputé par le contexte sanitaire de cette année, le passage à mi-temps du conservateur ainsi que la forte implication de l'équipe dans la rédaction du futur plan de gestion. Du seul ressort de l'association Arpège, ce domaine a représenté entre 232 et 40.5 jours/agent pour une moyenne de 81 jours.

Le second domaine fut celui lié aux tâches administratives, très diverses du fait notamment du statut administratif de l'association Arpege ainsi que la gestion des nombreux usages et sollicitations diverses dont le site fait l'objet. Cette mission apparût comme relativement chronophage et s'est avérée être très gourmande en jour/agent, entre 75 et 232 jours/agent dédiés sur la période. Ce point est important à souligner du fait de l'effectif réduit de l'équipe gestionnaire. Néanmoins, pour ces missions, l'appui de l'OFB fut important au regard de son investissement total annuel, via sa direction régionale Nouvelle-Aquitaine / service connaissance. C'est pourquoi, en conjuguant les investissements respectifs des structures, ce domaine arrive quasiment au même niveau d'investissement que celui représenté par les suivis et inventaires.

Les domaines correspondant aux travaux uniques (TU) et travaux d'entretien (TE), assurés uniquement par Arpege, ont représenté un investissement modéré. Ces derniers, évalués respectivement entre 18.5 et 54 jours (TU) et 7 et 33 jours (TE), ont fluctués en fonction des projets (gestion du baccharis, renaturation de site, entretien signalétique...) des différentes programmations mensuelles.

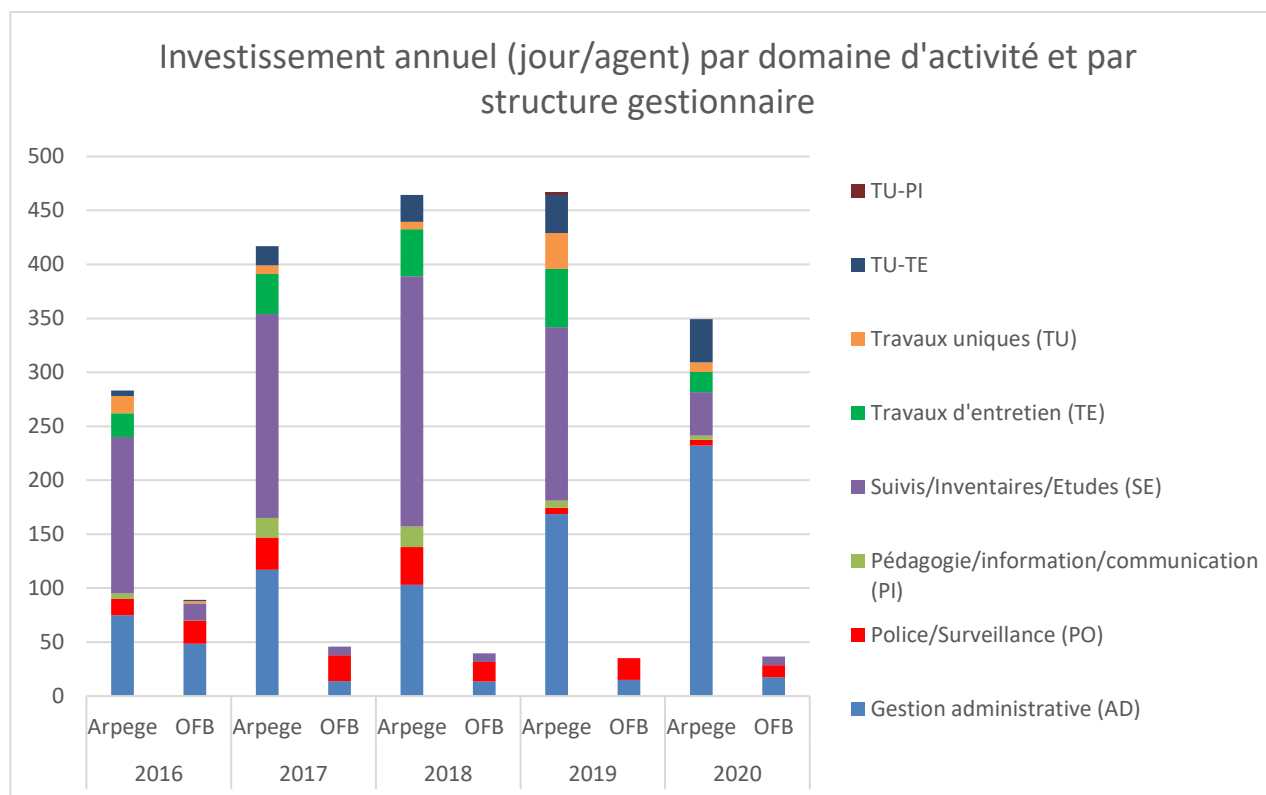


Figure 12: Investissement humain annuel des structures gestionnaires pendant l'échéance du plan de gestion

Le domaine « Police /surveillance » a également connu certaines fluctuations quant au temps agent dédié par structure. Toutefois, grâce à l'appui du service départemental de l'OFB, l'effort de surveillance fut relativement conséquent et stable sur la période.

Enfin, le temps agent consommé par le domaine d'activité TU-TE a augmenté entre 2016 et 2020, s'expliquant par le projet de réfection de la passerelle qui a été mis en œuvre à ce moment, dossier à compétence particulière qui a connu des reports.

4. Cas particulier des missions d'éducation à l'environnement

Depuis 2007, les gestionnaires successifs réalisent ponctuellement des animations en faveur de publics particuliers (sorties étudiantes, animation de réseaux de gestionnaires, journées techniques, publics spécialisés) dans le cadre de programmes événementiels d'envergure régionale ou nationale. Ce choix réduit s'explique par la taille réduite de l'équipe de gestion qui n'a pas pris en charge la totalité de la mission d'animation sur le site, qui incombe pourtant à tout gestionnaire. Les gestionnaires ont donc fait le choix de déléguer, par voie de convention, les missions se référant à la sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires à des prestataires.

A ce jour, seule la mairie de Lège-Cap Ferret (qui soustraite à l'association Cap Termer) et l'Office de tourisme d'Arès bénéficient de ce conventionnement. Ces deux structures se sont vues donc être les deux seuls prestataires autorisés pour la conduite de ces missions sur le site.

Outre l'appui très occasionnel sur sollicitation du gestionnaire Arpege auprès de ces partenaires, ce dernier s'est concentré uniquement sur l'encadrement des programmes annuels d'animations des structures via notamment la mise en place d'un comité de pilotage propre à l'éducation à l'environnement. Cet outil avait pour vocation de valider via ses membres (partenaires financiers, partenaires techniques, gestionnaires) :

- les programmes annuels des sorties, dont notamment les volumes d'animations proposés,
- les tracés et contenus d'animations, les nouvelles animations proposées,
- les rapports d'activités et financiers de l'année écoulée de chacune des structures,
- les demandes de subventions formulées annuellement.

Il peut cependant être déploré que ce comité ne se soit pas réuni tous les ans, en lien notamment avec le contexte particulier de certaines années.

De par le statut du site, la vocation d'un tel espace et les politiques en la matière des partenaires institutionnels, l'association Cap Termer et l'office de tourisme d'Arès ont pu bénéficier de dispositifs de financement. Ceux-ci se focalisaient sur l'appui au développement d'une offre d'animations gratuites (accueils postés, visites guidées...) tout au long de l'année, au fonctionnement des structures ainsi que pour l'acquisition d'outils et matériel à vocation pédagogiques.

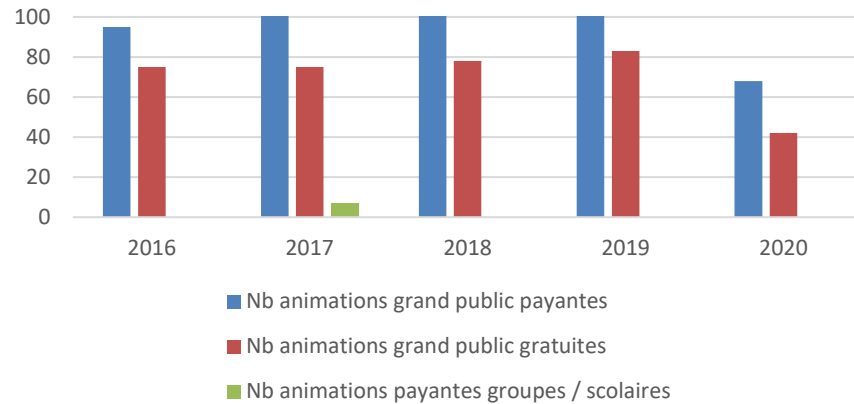
Le gestionnaire s'est donc attaché à épauler Cap Termer et l'Office de Tourisme d'Arès tout au long de ce plan de gestion pour le montage des programmes d'animations et surtout des dossiers de subventions (demande initiale / solde / rapport d'activités).

En termes de volume d'animations proposées et du nombre de visiteurs maximum accueillis, les prestataires étaient soumis via la convention à des quotas mensuels et annuels définis arbitrairement notamment au printemps et durant la saison estivale (cf tableau ci-dessous). Ces quotas, certes très importants, sont à imputer d'une part au très fort contexte touristique du territoire mais également au regard de la fréquentation libre du site. Définis pour l'échéance de ce plan de gestion, ces derniers pourront être amenés à évoluer dans le futur plan de gestion.

Mois	Nombre d'animations Maximum autorisé	Nombre de visiteurs
Janvier	3	60
Février	15	300
Mars	20	400
Avril	45	900
Mai	45	900
Juin	45	900
Juillet	80	1600
Aout	80	1600
Septembre	36	720
Octobre	20	400
Novembre	8	160
Décembre	3	60
TOTAL	400	8000

Le nombre d'animations réalisées et de visiteurs accueillis par type d'animations par ces deux structures sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Office de tourisme d'Arès: Nombre et type d'animations réalisées sur la période 2016-2020



Office de tourisme d'Arès: Nombre de visiteurs accueillis par type d'animation sur la période 2016-2020

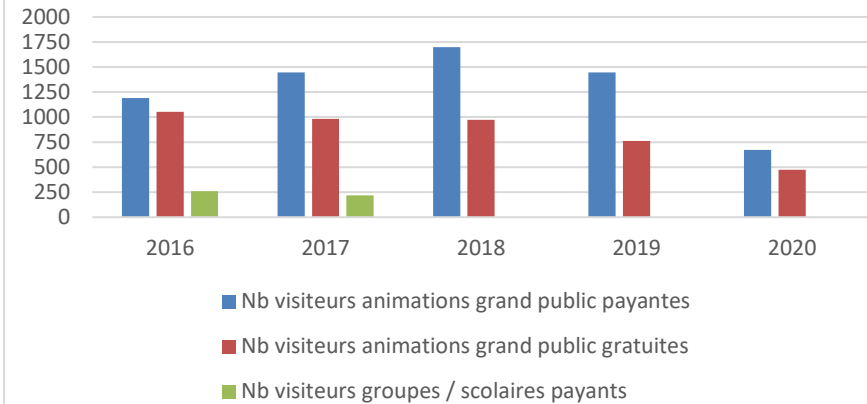


Figure 13: Bilan des programmes d'animations proposés par l'Office de tourisme d'Arès sur la période 2016-2020

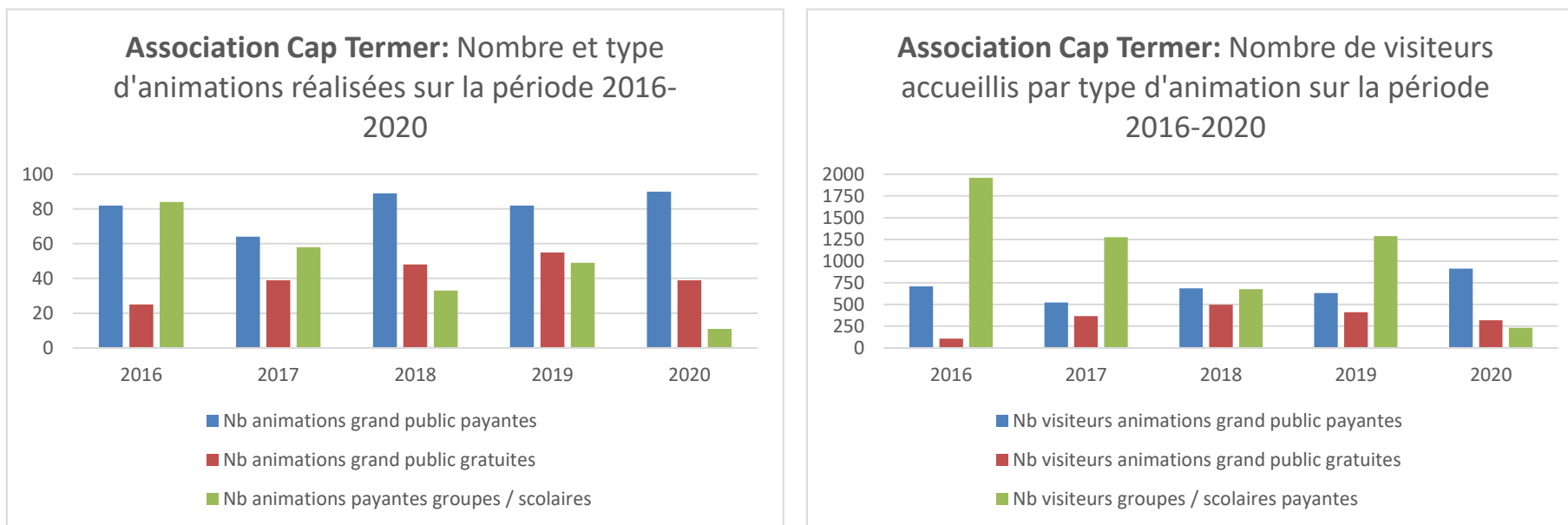


Figure 14: Bilan des programmes d'animations proposés par l'association Cap Termer sur la période 2016-2020.

Le nombre d'animations proposées et de visiteurs accueillis annuellement furent conséquents mais restèrent en dessous des quotas fixés. On remarque toutefois que le fonctionnement de ces deux structures fut différent, l'une travaillant principalement dans le cadre **d'animations grand public (OT d'Arès)** alors que la part des animations **groupes ou scolaires** a représenté une activité conséquente pour l'association **Cap Termer**. Cette différence semble logique au regard de la reconnaissance à l'échelle du territoire du travail réalisé par l'association Cap Termer et du domaine d'activité premier de l'office de tourisme d'Arès. Sur l'échéance de ce plan de gestion, une moyenne de **343 animations** a été proposées **annuellement** dont **32% d'animations gratuites**. Malgré quelques disparités entre les prestataires en termes de volumes proposés par types d'animations, il apparaît important de souligner le poids représenté par les **animations gratuites** (dont les accueils postés) dont les volumes ont été rééquilibrés tout au long de la période concernée.

Ceci fut rendu possible grâce au soutien financier régulier de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde que nous tenons une nouvelle fois à remercier. L'appui de ces partenaires sera détaillé un peu plus loin dans ce chapitre.

Le **nombre de visiteurs moyen** accueillis et/ou sensibilisés toutes animations confondues ((dont accueils postés) fut à peu près semblable entre les structures (entre 2100 et 2200) représentant un total moyen de **4352 personnes annuellement**.

Les coûts et financements de ces programmes d'animations grand public (hors animations groupe / scolaires) ont été relativement stables sur la période comme en témoignent les graphiques 15 et 16 ci-dessous :

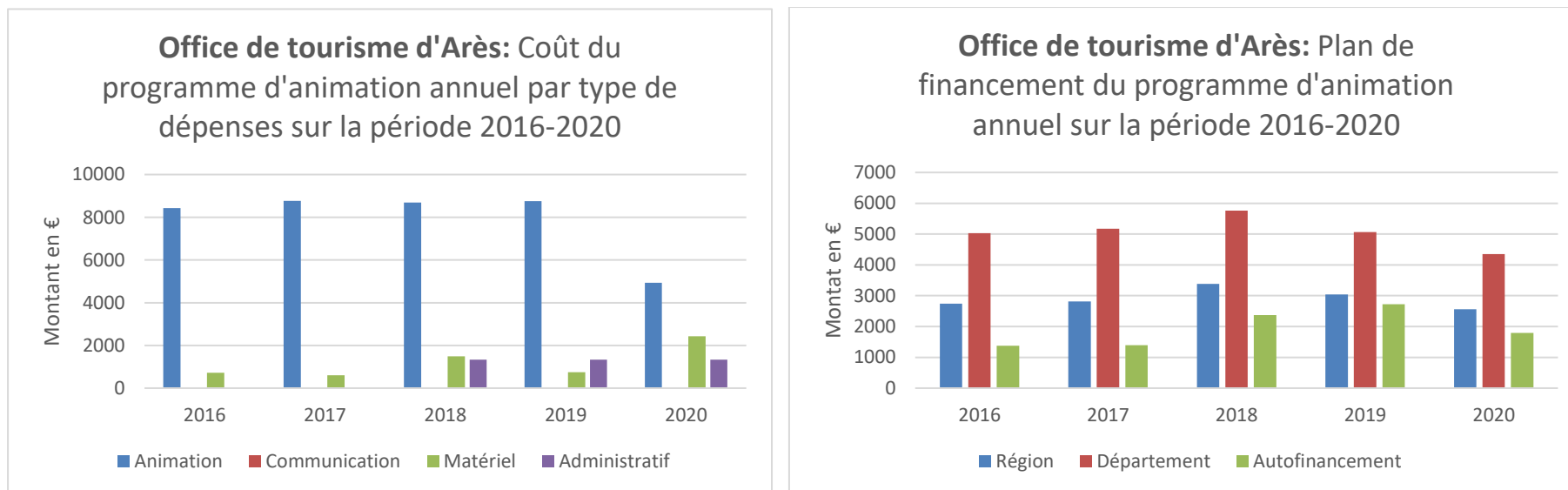


Figure 15: Bilans financiers des programmes d'animations grand public proposés par l'Office de tourisme d'Arès sur la période 2016-2020.

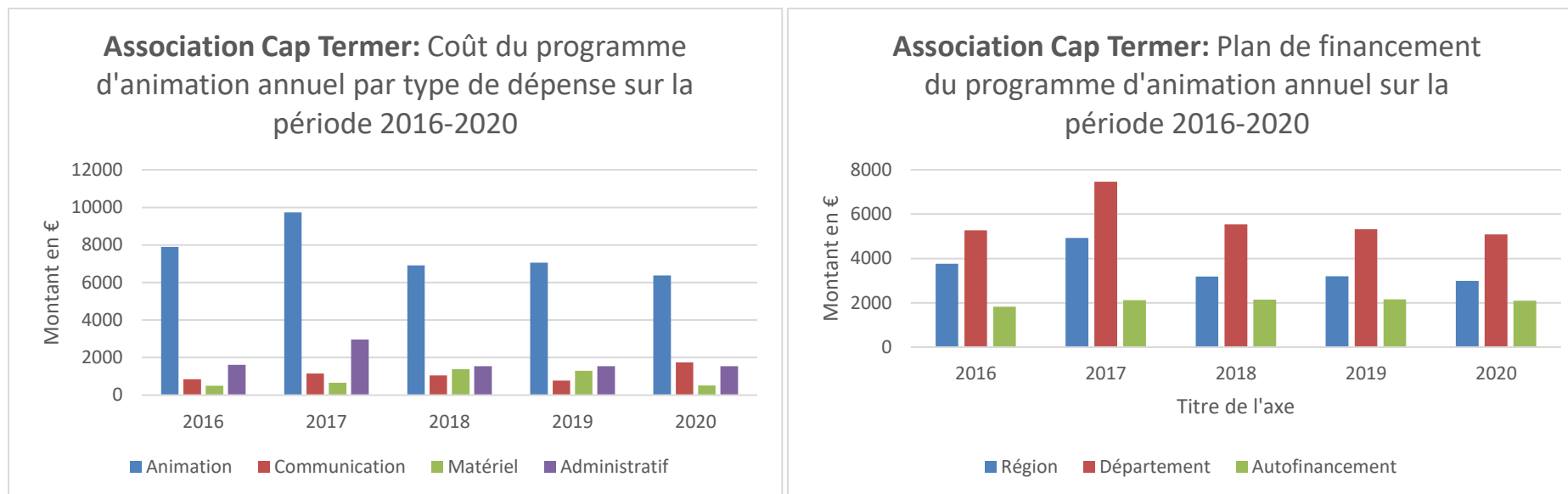


Figure 16 : Bilans financiers des programmes d'animations grand public proposés par l'association Cap Termer sur la période 2012-2016.

Les prestataires ont pu, compte tenu des dépenses éligibles et de leurs besoins respectifs, s'équiper en outils et matériel pédagogiques, développer des outils de communications tout en justifiant du temps agent dédié à leurs diverses tâches administratives se référant à leur activité (développement de nouvelles animations, préparations des programmes annuels d'animations...etc.).

Les coûts des programmes et leur financement respectif ont bien entendu fluctué en fonction des animations réalisées annuellement, des recettes en découlant, réinvesties par les structures pour le financement des postes de guide comme le prévoyait la convention de délégation de cette mission instaurée par le gestionnaire et du contexte particulier de l'année 2020.

Les coûts annuels moyens de ces programmes d'animations grand public furent de 9915.81€ pour l'Office de Tourisme d'Arès et de 11 417.89€ pour Cap Termer, tous deux financés à plus de la moitié chaque année par le Département de la Gironde.

Objet d'une très forte fréquentation, la RNN des prés salés a su mettre en place et développer grâce à l'appui de ses partenaires financiers et des prestataires conventionnées une offre d'animations pédagogiques étoffée. Répartie tout au long de l'année cette offre a permis de sensibiliser en moyenne

près de **4300 personnes par an** sur les **75 000 visiteurs estimés** fréquentant le site annuellement soit un peu plus de **5%**. Qui plus est, près des **32% des animations** proposées furent **gratuites**. L'office de tourisme d'Arès et l'association Cap Termer ont de la sorte parfaitement répondu à la demande du gestionnaire et ont assuré pleinement leurs missions.

A l'opposé, il peut être reproché au gestionnaire de s'être quelque peu reposé sur ces derniers afin de remplir cette mission d'accueil du public. L'encadrement des prestataires a manqué de dynamisme et d'un portage de projet pédagogique pluriannuel qui permettrait de renouveler et compléter les prestations. Des réajustements sont donc à envisager concernant notamment les modalités de délégation de cette mission à des prestataires ainsi qu'en vue d'une plus forte implication du gestionnaire. Ceci dans l'objectif de concilier la qualité de l'outil que représente un tel site en faveur de l'éducation à l'environnement avec ses objectifs prioritaires de conservation, tout en faisant face aux enjeux et mutations sociétales et environnementales.

III. Conclusion :

L'architecture du plan de gestion répond à une **codification** et une **méthodologie** anciennes qui ont toutefois permis, sur la forme, d'identifier les principaux enjeux et les usages associés.

La révision en cours du plan de gestion permettra d'appliquer la nouvelle méthodologie de l'OFB, ce qui permettra d'intégrer des indicateurs et des facteurs clé de réussite qui seront compilés dans un tableau de bord de la gestion.

Globalement, le **taux de réalisation des actions** est bon (61% si l'on considère que les actions totalement et 86 % en intégrant celles qui ont été partiellement réalisées).

La non-réalisation de certaines actions s'explique par le manque de moyens humains et parfois financiers et donc la nécessaire priorisation dans ce contexte, l'absence parfois de cadre réglementaire, et, à la marge, la remise en cause de la pertinence de certaines opérations.

Le niveau d'atteinte des **objectifs opérationnels** est assez hétérogène. Il est globalement à 53% d'objectifs atteints, voire 76% si l'on ajoute ceux partiellement atteints. Tous les objectifs à long terme en lien avec le **domaine endigué** ont été atteints, alors qu'une partie seulement de ceux concernant le **milieu tidal** l'ont été. En particulier, il n'a pas été possible d'engager la réhabilitation des berges du canal des étangs, faute d'avancée marquante sur la gestion des **pits à civelles**. De plus, une évolution du choix de gestion du **milieu tidal** a été proposée par l'équipe gestionnaire, dans un contexte de réchauffement climatique et d'élévation du niveau des mers, reposant sur **l'absence d'intervention au niveau des prés salés afin d'augmenter leur résilience**.

Le point le plus problématique concerne la non atteinte des deux objectifs relatifs à **l'encadrement des usages**. **Aucune réelle avancée n'a été possible s'agissant des activités nautiques** sur la durée du plan de gestion, mais des solutions adaptées pourraient être trouvées très rapidement. Sur le **plan cynégétique**, des progrès sont à accomplir pour parvenir une pratique de la chasse plus respectueuse des enjeux de la réserve. Ceci apparaît particulièrement dommageable car la prise en compte des usages dans la gestion du patrimoine naturel est un levier essentiel à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs prioritaires d'une réserve naturelle. Le CNPN avait en particulier insisté sur la nécessité d'aboutir à une **chasse pilote sur le territoire**.

Les efforts appuyés du gestionnaire sur le **cœur de la RNN**, en marge de **la zone bocagère des Abberts** adjacente aux prairies endiguées et réservoirs, tel que souhaité par le CNPN, a été plus opérationnel dans ce plan de gestion. La prise en compte de la zone des Abberts en tant que zone tampon de la RNN pourra facilement trouver une issue via la mise en place de l'outil "**périmètre de protection**", couplée à une délégation de gestion de la part du CELRL des terrains acquis par ce dernier.

La délégation de la mission **d'accueil du public** sur le site a su trouver via les prestataires retenus (association CapterMer et OT d'Arès), une formulation efficace et répondant à la demande du gestionnaire sur ce plan de gestion. Une évolution du projet pédagogique sur le site en lien avec l'amélioration de l'ancrage local doit être réfléchi.

La RNN aurait aussi un grand intérêt à intégrer un réseau de **sites pilotes** afin de valoriser les actions conduites sur place et profiter des retours d'expérience des autres gestionnaires. Des réflexions sont actuellement en cours à l'échelle de la façade sud-atlantique.

Le prochain plan de gestion (2021-2031), en cours de rédaction, s'appuiera sur les nombreuses connaissances et retours d'expérience disponibles sur la réserve naturelle. Il intégrera plus encore les contraintes en lien avec le changement climatique et mettra particulièrement en avant la nécessaire optimisation de la gestion hydraulique sur le site, l'encadrement réglementaire des usages, le déploiement à d'autres milieux de choix de gestion fondés sur la nature, la poursuite et l'optimisation des suivis et les actions de communication et de sensibilisation permettant de valoriser au mieux les actions conduites et d'ancrer davantage le site dans le paysage local.

IV. ANNEXES :

Evaluation du plan de gestion transitoire 2010-2014

Le plan de gestion transitoire 2010-2014 s'inscrit dans un contexte très particulier. Le nouveau gestionnaire fraîchement élu dû s'adapter en effet au contexte de reprise en gestion marqué par l'absence de gestionnaire pendant de très longues années induisant notamment une réglementation en vigueur non respectée, des enjeux socioéconomiques et socioculturels multiples très présents et peu encadrés. Ces éléments corroboraient également avec une situation démographique en pleine expansion qui marquait l'arrivée d'usagers nouveaux ayant une perception différente de la nature par rapport aux locaux et donc des attentes et des pratiques différents envers cette dernière.

Enfin, la stratégie et le document de gestion à disposition reposait quant à lui sur des fondements et des bases que l'équipe en place n'avait pas eu à définir, marquant ainsi une certaine limite à la définition partagée d'une trajectoire de gestion sur le long terme.

Ce document de gestion se traduisait par **11 objectifs à long terme** établis dans ce contexte particulier. La stratégie de gestion se définissait quant à elle comme « **patrimoniale, non uniforme, et interventionniste si nécessaire** » basée sur le maintien ou la réactivation des processus de régénération ou d'évolution naturelle des milieux.

Les **objectifs à long termes** ciblaient les enjeux liés à :

- la réglementation et son respect, (identification du site , aménagement d'une signalétique dédiée, sensibilisation des usages à la réglementation en vigueur),
- la connaissance (état des connaissances naturalistes disponibles, mise à jour des données/valorisation, acquisition de nouvelles données),
- la gestion et la conservation (maintien et amélioration de la qualité et de l'état de conservation du patrimoine naturel),
- les activités et usages (organisation et structuration des usages, compatibilités avec les enjeux de conservation, répondre à la mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics),
- le contexte foncier, (politique foncière du CELRL dans un but de création d'un périmètre de protection),
- les paysages (valorisation des paysages et des éléments identitaires du site).

Par **patrimoniale**, la gestion a consisté avant tout au maintien des habitats naturels ou d'espèces au sens large, ainsi qu'aux cortèges de valeur patrimoniale. La stratégie appliquée fut interventionniste (gestion des végétations, gestion hydraulique) sur les secteurs anthropisés (polders) et non interventionniste sur le domaine tidal. Pour les espèces envahissantes du schorre et dans un but de restauration d'habitats patrimoniaux (habitats naturels ou habitats d'espèces) et des fonctionnalités écologiques, seules des études ou expérimentations de gestion furent conduites.

Ceci fut traduit par des expérimentations de gestion du baccharis selon différentes modalités, par la mise en place d'actions de gestions raisonnées de cette espèce selon une démarche participative, ou par la renaturation d'anciens milieux anthropisés comme l'ancien circuit automobile.

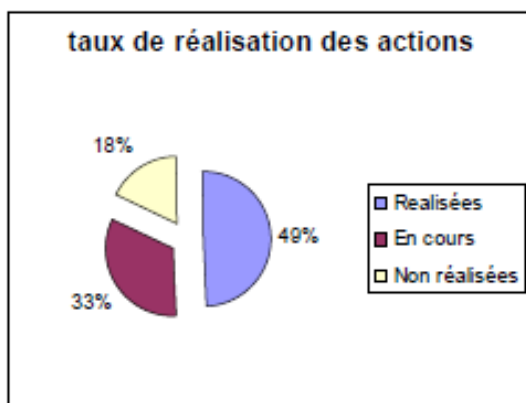
La gestion fut **non uniforme** dans l'objectif de n'éliminer aucun milieu ou aucune activité humaine, et cherchant à maintenir la diversité des habitats présents et caractéristiques d'un pré salé. Une implication des acteurs locaux fut également recherchée.

Enfin, la gestion fut par endroits **interventionniste** : le maintien ou la réactivation des processus de régénération ou d'évolution naturelle furent introduits dès cette époque, de manière à intégrer l'instabilité et la fugacité des milieux pionniers, pour assurer leur conservation.

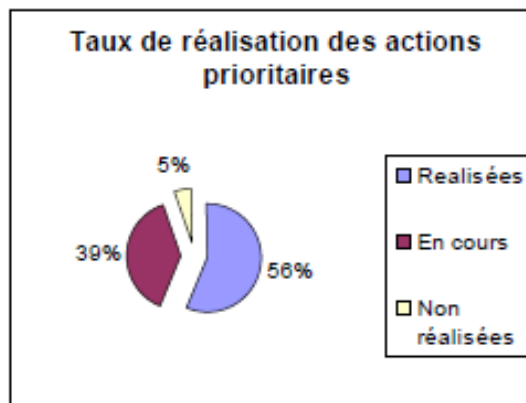
Ce document a été évalué selon la méthodologie présentée par le « guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles » publié en 2006 par l'ATEN. Outre les 11 objectifs à long terme, il était structuré par 32 objectifs opérationnels et 55 fiches actions.

Le travail conduit a été d'analyser :

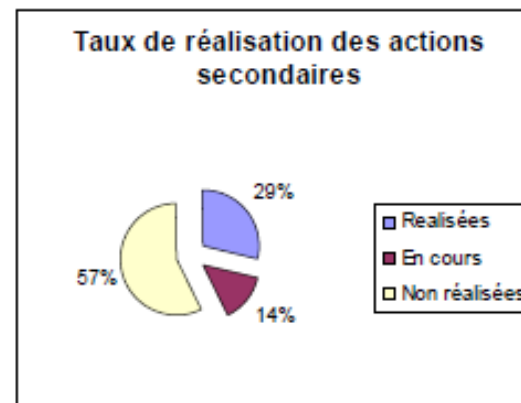
- ✓ le niveau de réalisation des fiches action dans leur globalité ainsi que suivant leur niveau de priorité (réalisée, partiellement réalisée ou non réalisée),
- ✓ le niveau de réalisation des objectifs opérationnels au regard du nombre d'actions les composant et selon leur état de réalisation,
- ✓ le niveau de réalisation des objectifs à long terme au travers de ceux des objectifs opérationnels et des fiches actions les composant.



Graphique 2 – Taux de réalisation des actions



Graphique 1 – Taux de réalisations des actions secondaires



Graphique 3 – Taux de réalisations des actions prioritaires

Figure 1 : Taux de réalisation des actions

Figure 2 : Taux de réalisation des actions secondaires

Figure 3 : Taux de réalisation des actions prioritaires

Ainsi, plus de 80% des fiches actions furent réalisées ou étaient en cours de réalisation lors de leur évaluation. Concernant les actions prioritaires, 56% l'ont été et 39% partiellement soit plus de 95 % en cumulé. Au total 82% des fiches actions de ce document furent réalisées ou l'étaient en cours lors de l'évaluation.

Les objectifs opérationnels, furent de leur côté atteints ou en partie atteints à plus de 70%.

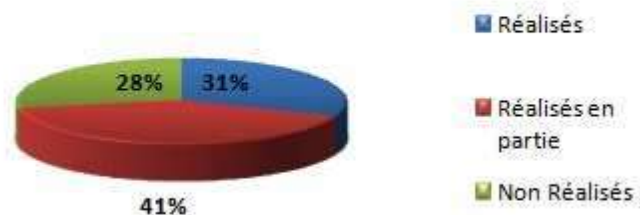


Figure 4 : Plan de gestion 2010/2014, Etat de réalisation des objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels réalisés en totalité furent au nombre de 10 (soit 31%), liés aux domaines de la surveillance, de l'encadrement des usages notamment de la circulation des véhicules, la mise en place d'une signalétique dédiée (entrées de site, sentiers...), l'encadrement des structures partenaires en charges de l'éducation à l'environnement.

Les objectifs opérationnels réalisés en partie furent quant à eux au nombre de 15 (soit 47%). Les suivis faunistiques ont été menés avec beaucoup moins de succès que ceux liés à la flore ou aux habitats naturels. Ceci fut expliqué par le manque de personnel ainsi que par le niveau de priorisation attribué à ces derniers.

Concernant les facteurs anthropiques, des connaissances sur leurs impacts sur la qualité des milieux aquatiques et de l'état écologique général de la RNN ont été acquises mais pas en profondeur. L'instauration d'une gestion hydraulique des réservoirs à poissons fut incomplète et celle concernant potentiellement le canal de Ginot fut de son côté non traitée. Seules les activités socio culturelles furent encadrées à l'instar d'actions menées sur le maintien, l'accompagnement et la structuration des pratiques locales (chasse, pêche notamment). De nombreuses actions de réhabilitation de paysages et milieux dégradés furent non traitées, malgré la dynamique engagée lors de la reprise en gestion du site en 2007, notamment concernant le site de l'ancien ball-trap, des berges du canal des étangs...etc. Enfin, la valorisation et le partage des connaissances acquises ne furent pas traitées en totalité.

Les objectifs opérationnels non réalisés, au nombre de 7 (soit 22%) concernèrent la promulgation d'un arrêté préfectoral complémentaire au décret, l'absence de gestion expérimentale du pré salé (via le pâturage, la fauche...), le manque d'accompagnement dans la gestion agro environnementale du domaine endigué, la gestion des zones bocagères et forestières ainsi que la protection réglementaire des terrains périphériques à la rnn.

Malgré ceci et compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués le bilan de réalisation des objectifs à long terme fut positif conduisant de la sorte à une évaluation, dans sa globalité satisfaisante, du travail accompli par l'ONCFS à l'époque (équipe gestionnaire + personnels dédiés à la Direction interrégionale)

Des progrès significatifs furent ainsi accomplis en matière :

- De restauration d'habitats,
- De limitation de la propagation des espèces envahissantes ou invasives, qui plus est, selon une démarche participative,
- D'information et du respect de la réglementation,
- D'acquisitions de nouvelles connaissances sur les écosystèmes et le patrimoine naturel de la Rnn